



République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Finances

Direction de la Tutelle Financière

RAPPORT SUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES DE MAURITANIE

20 19



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : PANORAMA GLOBAL DES EP EN MAURITANIE	6
I. Une diversité des statuts	6
II. Des dérogations à l'ordonnance n° 90-09	8
III. Un poids important dans l'économie et un rôle majeur dans le développement du pays	8
IV. Une diversité des secteurs d'intervention	9
V. Une diversité des domaines d'activité et des vocations	12
VI. Des entreprises à vocations différentes	18
VII. Des rattachements aux tutelles	19
VIII. Une présence territoriale concentrée	23
IX. Une participation de l'Etat différenciée	24
PARTIE 2 : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	25
I. Les activités et résultats	25
II. La structure financière	41
III. Les relations avec l'Etat	49
PARTIE 3 : AUTRES INDICATIONS SECTORIELLES SUR LES EP	51
I. Affaires Sociales	51
II. Agriculture	52
III. Assainissement	53
IV. Banque et Assurance	54
V. BIP	55
VI. Commerce	55
VII. Culture	56
VIII. Eaux	57
IX. Enseignement et Formation	58
X. Environnement et Développement Durables	58
XI. Informations et TIC	59
XII. Mines et Energie	60
XIII. Pêche	60
XIV. Recherche	61
XV. Secteur de santé	62
XVI. Services	62
XVII. Télécommunication	64
XVIII. Tourisme	65
Glossaire EP	69
EP par statut juridique	77
Lexique des concepts utilisés	85
Références juridiques	86

PRINCIPALES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ABREVIATION	NOM
ARMICO	Arab Mining Company
BAD	Banque Africain de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
DD	Développement Durable
DIF	Direction de Tutelle Financière
EP	Entreprise Publique
EPA	Etablissements Publics à caractère Administratif
EPP	Etablissement Public à caractère Professionnel
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FIDE IRAK	Iraq Foreign Development Fund
FTP	Formation Technique et Professionnelle
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
PIB	Produit Intérieur Brut
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SCP	Sociétés à Capitaux Publics
SEM	Sociétés d'Economie Mixte
SN	Sociétés Nationales
SP	Statut Particulier
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
LOLF	Loi Organique relative à la Loi de Finances
IDA	Association Internationale de Développement
PGSP	Projet de Gouvernance du Secteur Public
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
AISS	Association Internationale de Sécurité Sociale
IAPRP	Interafricaine de Prévention des Risques Professionnels
RESEN	Rapport d'Etat des Systèmes Educatifs Nationaux

INTRODUCTION

Le présent rapport se propose de traiter l'information financière des entreprises publiques. De manière générale, l'information financière aide à la prise de décision et à accroître la responsabilité et la transparence. Elle constitue un outil de gestion à améliorer la performance et la confiance dans le secteur public.

L'analyse financière utilisée au niveau de ce rapport a pour objet de déterminer si le portefeuille est stable, solvable, liquide ou rentable à travers la mesure du niveau des fonds propres, de la situation financière, l'endettement, etc... Cette approche se traduit par l'analyse des indicateurs financiers notamment du chiffre d'affaires. Toutefois, dans le cas des EPA, n'ayant pas de bilan financier (actif et passif), leur analyse est appréciée sur la base du niveau des prévisions et réalisations des recettes et dépenses enregistrées sur les quatre dernières années.

En 2019, le portefeuille compte 161 entreprises publiques, de formes juridiques différentes, dont 146 en activité, 10 créations, 4 dissolutions et 1 transformation. Ces EP emploient, plus de 28.000 salariés, opèrent dans 21 secteurs d'activité et relèvent de 27 départements techniques avec des vocations et statuts juridiques différents en application de l'ordonnance n°90-09 du 4 avril 1990 portant statuts des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat.

Selon cette ordonnance, les EP sont réparties en deux principales catégories.

La première regroupe les établissements publics. Il s'agit ici de personnes morales de droit public qui assurent la gestion de tout type de services de la même nature. Disposant d'un patrimoine propre et d'une autonomie financière, ces établissements ne bénéficient d'aucune participation privée.

Au sein des établissements publics, on distingue les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) qui constituent un démembrement de l'Etat et sont chargés de la réalisation d'une mission d'intérêt général d'une part et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) d'autre part.

La deuxième catégorie figurant au niveau de l'ordonnance susmentionnée est celle portant sur les sociétés à capitaux publics. Celles-ci se présentent sous forme de sociétés anonymes, industrielles ou commerciales. Leurs capitaux peuvent être entièrement détenus par l'Etat, ce qui est le cas des sociétés dites nationales. Elles peuvent également être partiellement détenues par des privés auquel cas, il s'agit de sociétés d'économie mixte.

Par ailleurs, deux institutions sont exclues du champ d'application de l'ordonnance n°90-09 du 4 avril 1990 en raison de la nature de leurs activités. Il s'agit de la SNIM et de la Banque Centrale de Mauritanie, respectivement régies par le Code de Commerce et la loi N°/3-118 du 30 Mai 1973, modifiée par les lois //4-118 du 8 juin 1974 et /5-332 du 26 décembre 1975.

En dépit de cette disposition, la SNIM a été prise en compte dans le présent rapport au même titre que les autres entreprises publiques en raison de son statut de société anonyme et de son poids dans l'économie nationale.

Aussi, certaines entreprises publiques, bénéficiant de dérogation par rapport à l'ordonnance précitée, ont été également intégrées dans cette analyse.

Pour mesurer la contribution des EP au PIB national, l'analyse portera sur les questions budgétaires et financières.

Ce rapport sera structuré autour de trois grandes parties :

La première partie consiste à présenter de manière analytique les EP selon leur nombre, leur forme juridique, leur appartenance sectorielle, leur répartition régionale ainsi que par la détention de leur capital et leur tutelle de rattachement. Ce panorama permet de prendre connaissance de l'ensemble du portefeuille de l'Etat.

La seconde partie vise à présenter les données financières des EP. De ce fait, un certain nombre d'indicateurs financiers et comptables a été retenu. Ceux-ci permettront l'appréciation de la situation financière et plus précisément de la santé de l'ensemble des entreprises publiques.

La dernière partie se présente sous forme d'indications sectorielles du portefeuille de l'Etat en soulignant, pour celles qui le permettent, la contribution au PIB.

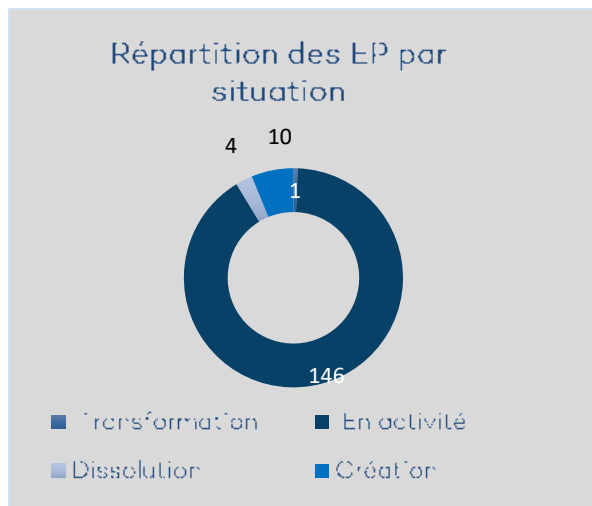
Il a été enrichi avec une fiche technique (en annexe) sur chaque EP mettant en relief les informations essentielles (texte et date de création, statut, raison sociale, secteur d'activité, vocation, effectif du personnel et indicateurs financiers, etc.).

Il est à rappeler que ce rapport a été élaboré pour se conformer aux dispositions du point 10 de l'article 42 de la loi n°2018-039 du 9 octobre 2018 portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

Le présent rapport a été réalisé en interne avec l'appui de l'Association Internationale de Développement (IDA) à travers le Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP).

PARTIE 1 : PANORAMA GLOBAL DES EP EN MAURITANIE

Le secteur des entreprises publiques est assez diversifié. Sur la période 2016-2019, il compte 161 entreprises publiques, de formes juridiques différentes, dont 146 en activité, 10 créations, 4 dissolutions (SONIMEX, APAUS, ENER, ENTP) et 1 transformation (CNERV), qui interviennent dans des secteurs spécifiques et au niveau de périmètres bien définis.



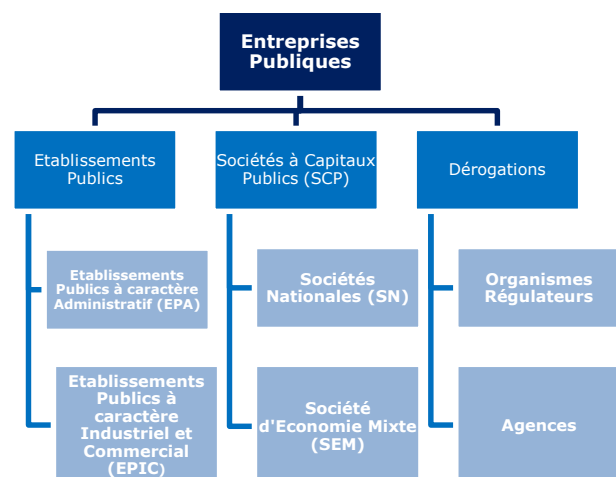
A ce stade, neuf remarques se dégagent de l'analyse du portefeuille public. Celles-ci couvrent la dimension juridique du portefeuille, des dérogations par rapport à l'ordonnance 90-09 en date 04/04/90, un poids important dans l'économie nationale, une diversité des secteurs d'intervention, une diversité des domaines d'activité, des entreprises à vocations différentes, des rattachements aux tutelles, une présence territoriale concentrée et une participation de l'Etat différenciée.

1. Une diversité des statuts

Sur la période 2016-2019, le portefeuille de l'Etat est constitué de 161 entreprises publiques. Le premier point de distinction entre les différents EP réside dans leur forme

juridique. Ce le-ci indique par ailleurs le mode de fonctionnement de chaque entreprise.

En ce sens, l'Ordonnance n° 90-09 du 4 avril 1990 portant statuts des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat, procède au niveau de son deuxième article à une distinction préliminaire entre les deux principaux types d'entreprises.



La première catégorie est celle des Etablissements Publics. Ceux-ci sont définis comme étant des personnes morales régies par le droit public qui assurent la gestion d'un service public. Ils sont dotés d'un patrimoine propre dépourvu de toute participation privée et sont autonomes financièrement.

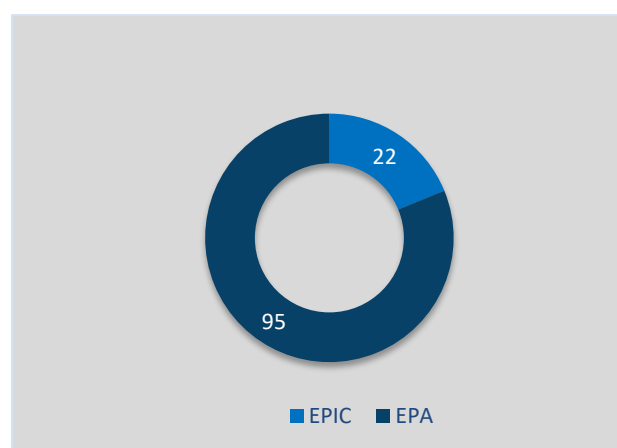
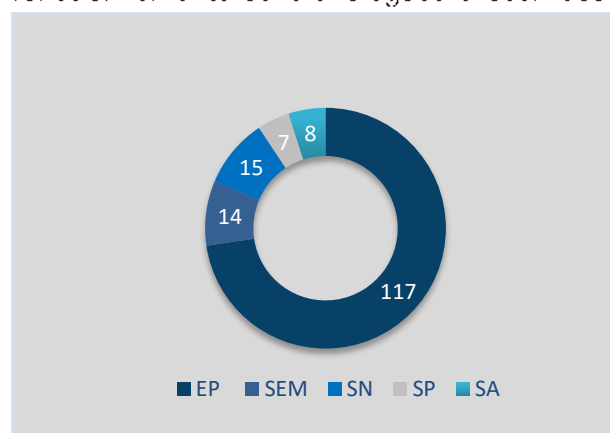
Par ailleurs, la même ordonnance définit les établissements publics définis au niveau du quatrième article en deux sous-catégories. Ainsi, une distinction est faite entre, d'une part, les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) et de l'autre les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les activités des EPA, leur mode de gestion et leurs relations avec les tiers sont analogues à ceux des services publics administratifs et sont soumis aux règles de la comptabilité publique. De ce fait, l'essentiel de leurs ressources provient des subventions qu'ils obtiennent de l'Etat.

La deuxième sous-catégorie est constituée par les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont l'activité revêt un caractère industriel et/ou commercial de par la production et/ou la vente de biens ou de services. Leurs organisations et fonctionnements sont analogues à ceux des

entreprises privées et tiennent une comptabilité générale.

La seconde catégorie d'EP est composée par les Sociétés à Capital Public (SCP). Celles-ci sont en général des sociétés anonymes, industrielles ou commerciales. Leurs capitaux sont soit détenus entièrement par l'Etat ou d'autres personnes publiques, soit partiellement détenus par l'Etat et des privées. En l'occurrence, on distingue, d'un côté, les Sociétés Nationales (SN) et de l'autre les Sociétés d'Economie Mixte (SEM).



II. Des dérogations à l'ordonnance n° 90-09

En vertu de l'ordonnance n°90-09, la SNIM et la Banque Centrale de Mauritanie sont exclues de son champ d'application.

En effet, la Société Nationale Industrielle et Minière est régie par la loi N° 2000-05 portant Code de commerce modifiée par la loi 2015-032 du 10 septembre 2015.

La Banque Centrale de Mauritanie quant à elle, est créée par la loi N° 73-118 du 30 mai 1973 modifiée par les loi N°74-118 du 8 juin 1974, loi N°75-332 du 26 décembre 1975 et loi N°2018-034 du 08 août 2018.

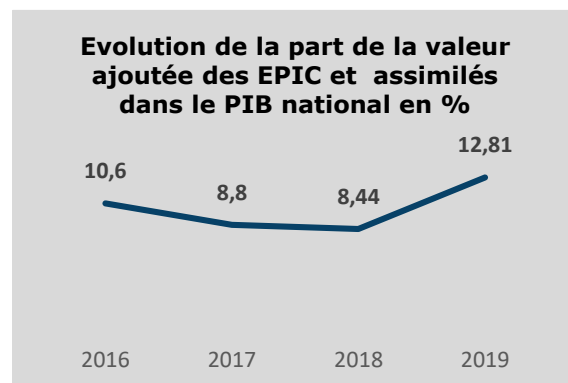
Par ailleurs, sur le plan fonctionnel, certains établissements de par leurs caractéristiques spécifiques sont considérés comme disposant d'un statut particulier. Il s'agit notamment d'organismes de régulation, d'agences et de certains établissements financiers.

- ADU
- ANAPEJ
- ANRPTS
- ARSN
- ARM
- AROTR
- APAJS
- CCIAM
- CDD
- CNAM
- CNIIHYDRO
- CRZEN
- FIAPA
- CNARM
- TADAMOUN

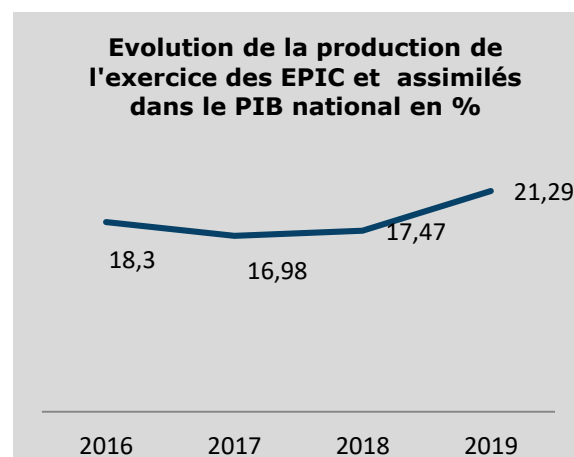
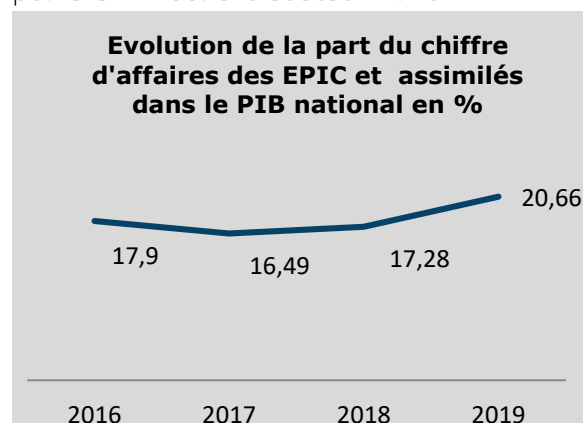
III. Un poids important dans l'économie et un rôle majeur dans le développement du pays

L'analyse distingue entre deux grandes catégories d'EP, d'une part, celle des EPIC, des SCP et assimilés et d'autre part celle des Etablissements Publiques à caractère Administratif et structures similaires. Autrement dit, cette analyse est basée principalement sur leur mode de comptabilité (publique ou commerciale). Il s'avère indispensable d'analyser les ratios présentés ci-après, le but ultime étant de mesurer le poids des EPIC, des SCP et assimilés dans l'économie nationale. Le premier ratio permet d'apprécier la contribution de l'ensemble des EPIC, des SCP et assimilés à la richesse du pays.

En effet, leur valeur ajoutée est passée de 10,6% du PIB en 2016 à 12,81% du PIB en 2019. Ceci montre l'importance de ces entreprises au niveau de la richesse nationale. A noter que la source des PIB utilisés dans le présent rapport est l'ONS alors que celle des anciens rapports était inexacte.



Le chiffre d'affaires des entreprises s'élevé à 20,66% du PIB en 2019. Ce ratio a atteint un pic en 2019 grâce au chiffre d'affaires réalisé par la SNIM dans le secteur minier.



IV. Une diversité des secteurs d'intervention

Le champ d'intervention des EP constitue un autre point de regroupement et de différenciation majeur permettant d'améliorer la fluidité de la lecture du portefeuille de l'Etat. Les entreprises publiques du pays ont été ventilées sur 21 secteurs différents.

Le secteur public se caractérise par une forte concentration au niveau des secteurs sociaux (Enseignement et formation d'une part et Santé d'autre part). En effet, ces secteurs font à eux seuls 42,24% du total.

L'effectif très important d'établissements dans les secteurs de l'Enseignement et de la Santé s'explique par le nombre d'institutions de formation et d'hôpitaux publics dont dispose le pays et qui se présentent sous forme d'EPA distincts.

Secteur	Nombre d'EP	%
Tourisme	1	0,62%
Assainissement	1	0,62%
Souveraineté	3	1,86%
Pêche	3	1,86%
Télécommunication	3	1,86%
Barques et Assurances	3	1,86%
Eaux	3	1,86%
Information et TIC	4	2,48%
Culture	4	2,48%
Agriculture	4	2,48%
Mines et Energie	5	3,11%
Environnement et DD	5	3,11%
Commerce	5	3,11%
Régulation	5	3,11%
BTP	6	3,73%
Transport et Infrastructure	8	4,97%
Affaires Sociales	9	5,59%
Services	10	6,21%
Recherche	11	6,83%
Santé	24	14,9%
Enseignement et Formation	44	27,33%
TOTAL	161	100 %

Secteur	NB EP	Secteur	NB EP
Affaires Sociales		Souveraineté	
EPIC	3	EPIC	1
EPA	3	EPA	1
SEM	0	SEM	0
SN	0	SN	0
SP	3	SP	1
SA	0	SA	0
Agriculture		Assainissement	
EPIC	2	EPIC	0
EPA	1	EPA	0
SEM	1	SEM	0
SN	0	SN	1
SP	0	SP	0
SA	0	SA	0
Banques et Assurances		BTP	
EPIC	0	EPIC	3
EPA	0	EPA	0
SEM	0	SEM	0
SN	0	SN	3
SP	1	SP	0
SA	2	SA	0
Commerce		Culture	
EPIC	0	EPIC	0
EPA	0	EPA	3
SEM	2	SEM	0
SN	3	SN	0
SP	0	SP	1
SA	0	SA	0
Eaux		Enseignement et Formation	
EPIC	1	EPIC	0
EPA	0	EPA	44
SEM	0	SEM	0
SN	1	SN	0
SP	1	SP	0
SA	0	SA	0
Environnement et Développement Durable			
EPIC	0		
EPA	5		
SEM	0		
SN	0		
SP	0		
SA	0		

Pêche		Information et TIC	
EPIC	3	EPIC	0
EPA	0	EPA	1
SEM	0	SEM	0
SN	0	SN	0
SP	0	SP	0
SA	0	SA	3
Mines et Energie		Recherche	
EPIC	1	EPIC	0
EPA	0	EPA	11
SEM	1	SEM	0
SN	2	SN	0
SP	0	SP	0
SA	1	SA	0
Régulation		Santé	
EPIC	0	EPIC	0
EPA	0	EPA	23
SEM	0	SEM	0
SN	0	SN	1
SP	5	SP	0
SA	0	SA	0
Services		Télécommunication	
EPIC	3	EPIC	0
EPA	2	EPA	0
SEM	2	SEM	0
SN	0	SN	2
SP	3	SP	0
SA	0	SA	1
Tourisme		Transport et Infrastructure	
EPIC	0	EPIC	5
EPA	1	EPA	0
SEM	0	SEM	1
SN	0	SN	1
SP	0	SP	0
SA	0	SA	1

V. Une diversité des domaines d'activité et des vocations

Indépendamment de leurs statuts juridiques et de leurs secteurs, chacune des entreprises publiques dispose d'une vocation à travers laquelle elle contribue au développement de l'économie nationale.

Ces vocations regroupent l'ensemble des services fournis par une EP. Celles-ci se déclinent en 9 grandes catégories.

1. Organismes de Régulation

La fonction de régulation de l'activité concernée consiste d'un côté à améliorer la performance des principaux indicateurs économiques à long terme, tels que la croissance, l'emploi, l'équilibre extérieur et la stabilité des prix. D'un autre côté, elle permet d'orienter l'activité concernée à court et moyen terme, à travers une régulation conjoncturelle.

Ainsi, une Autorité de régulation est un organisme gouvernemental indépendant dont la mission est définie par son décret de création. La mission de celle-ci peut être :

- La régulation de l'activité concernée, notamment dans le cadre d'une action territoriale (à l'échelle locale, régionale, nationale...), politique conjoncturelle, etc... ;
- La régulation sectorielle, qui s'applique à organiser ou à fluidifier le fonctionnement de la filière d'un secteur d'activité ;
- La régulation par le biais d'une intervention ou d'un encadrement du fonctionnement des marchés lorsque ceux-ci révèlent des anomalies dommageables pour une collectivité ou pour l'intérêt général.

Il existe 7 établissements ayant pour vocation la régulation, à savoir :

- ANAC
- AROTR
- CNIHYDRO
- CRZFN
- FIAPA

- LNCQM
- SDN

Illustration (CNIHYDRO)

Créée par le décret N°2002-005 PM/FM/MH, la Commission Nationale des Hydrocarbures est un organe consultatif déconcentré de l'Etat, disposant de l'autonomie financière et de gestion.

La Commission assure, en rapport avec les structures compétentes du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines, la régulation avec des activités d'importation, d'exportation, de raffinage, de reprise en raffinerie, de stockage, d'emballage, de transport, de distribution et de commercialisation des hydrocarbures sur le territoire national.

La CNIHYDRO a pour mission de donner un avis motivé et de formuler des recommandations et propositions sur toutes les questions concernant le secteur qui lui sont soumises par le Ministre chargé de l'Energie.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de plusieurs actions, visant l'amélioration des conditions d'exercice des activités du secteur des hydrocarbures. Ces actions ont été menées sur les volets suivants :

- Approvisionnement, Tarification et Etudes
- Suivi et Coordination des Opérations Pétrolières
- Contrôle des Normes et de la Sécurité

2. Agences et Société d'Exécution et de Suivi

Une agence ou une société d'exécution et de suivi est un établissement public qui assure la mobilisation des fonds du gouvernement (au niveau national ou régional), l'exécution de chantiers et/ou le suivi de projets de développement national.

Le portefeuille compte 10 agences et/ou sociétés qui œuvrent pour cette vocation, à savoir :

- ADU
- ANAPEJ
- ANESP
- ANGMV
- APAJS
- ENER
- ETR-ML
- SNAAT
- SNFP
- SONADER

Illustration (ANESP)

Le rôle de l'Agence Nationale pour les Études et le Suivi des Projets (ANESP), créée en 2009, est d'accompagner le Gouvernement dans la réalisation des études, le contrôle, le suivi et l'évaluation des grands projets de développement. L'Agence a pour vocation de promouvoir l'exécution des projets publics en réduisant les délais de réalisation des études et des travaux y afférents dans le respect des normes de qualité et d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources humaines et financières de l'État.

Pour mettre en œuvre les différentes missions qui lui sont confiées, l'ANESP se distingue de l'administration centrale, par son organisation, ses méthodes et procédures de travail, la qualité de l'expertise qu'elle propose et les coûts avantageux de ses prestations.

En 2019, le portefeuille des projets confiés à l'ANESP pour études comportait :

- le projet d'adduction en eau potable de la zone nord et pour le contrôle et le suivi ;
- le programme national de regroupement des localités (6 marchés) ;
- le programme de construction des bâtiments et équipements publics (25 marchés) ;
- le projet de construction et réhabilitations de 34 centres d'accueil des citoyens (12 marchés) ;
- le projet d'extension du Centre Hospitalier National (CHN) et du Centre Hospitalier Mère et Enfant (CHME) ;
- le projet de construction de la route Mederdra-R'kiz (55 KM) ;
- le projet de construction de la route Kaëci-Koundel (56,5 KM) ;
- le projet de construction de la route Z'raïci-Tamichakett (90 KM) ;

3. Organismes d'Assistance Sociale

L'assistance sociale est un service fourni par l'État au profit de personnes et ménages en situation précaire. Contrairement aux systèmes d'assurance et aux mutuelles, le régime d'assistance sociale est non-contributif.

Des entités gouvernementales et non gouvernementales contribuent au régime en faisant des transferts réguliers. Ceux-ci se présentent en espèces ou en nature, comme ils peuvent se présenter sous forme réduction de frais et/ou d'application de prix préférentiel.

Ces transferts, pouvant inclure, entre autres, les allocations familiales et les pensions sociales, ont pour principaux objectifs l'éradication de la pauvreté et la facilitation de l'accès aux services de base.

Il existe 7 établissements ayant pour vocation l'assistance sociale. Il s'agit de (du) :

- CARSEOL
- CFPESEH
- CNOU
- CRISE
- SNDP
- STP
- TADAMOUN

Illustration (CFPESEH)

Le Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap est un Établissement Public à caractère Administratif (EPA), coté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière placée sous la tutelle du Ministère chargé des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille. L'établissement a pour principal but d'assurer la formation et la promotion d'enfants de toutes les catégories sociales souffrant d'handicaps physiques ou mentaux. Il permet leur insertion dans la société en tant que membres productifs.

En 2019, le centre a accueilli environ 376 enfants dont l'âge varie de 5 à 22 ans. Il dispose d'un jardin enfants pour les malentendants et les malvoyants, les enfants souffrant de retard mental et de timidité ainsi

que d'ateliers promouvant les talents des jeunes enfants (peinture, menuiserie, couture, tenture etc.)

4. Activités Commerciales

Ces entreprises ont été créées pour des objectifs bien définis, pouvant être assurés par des entreprises commerciales, mais difficiles à effectuer par des entreprises privées soumises à la concurrence, compte tenu de certaines circonstances particulières et/ou liées à ces objectifs.

Certaines parmi elles exercent conjointement des missions de service public à caractère administratif et des missions de service public à caractère industriel et commercial.

Les entreprises publiques ayant une activité commerciale sont au nombre de 34. Ces entreprises comprennent entre autres, la SNIM, la MAURITEL, la MAIL, la SOMAGAZ, la CAMEC, etc..

Illustration (SNIM)

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme exerçant, entre autres, une activité commerciale. Elle a été créée en 1974 par la nationalisation des Mines de Fer de la Mauritanie (dont l'objectif initial en 1952 était d'exploiter les gisements de minerais de fer dans la région de la « montagne de fer » Kédia d'Ildji).

L'Etat mauritanien possède 78,35 % du capital de la SNIM, le reste est détenu par six autres actionnaires : FADES (7,17%), ARMICO (5,66%), FIDE IRAK (4,59%), ONIYIM (2,29%), BID (1,79%) et des entrepreneurs privés mauritaniens (0,14%).

En 2019, la SNIM s'est efforcée de profiter de l'amélioration des cours du minerai de fer en chargeant 12,018 millions de tonnes, soit une progression de 6,6% par rapport à 2018. Par rapport à la prévision annuelle de l'exercice, la société a enregistré une légère performance de 0,1%.

Sur le plan commercial, l'année 2019 a, par ailleurs, été marquée par la réduction du poids

de la Chine dans le volume de ventes globales de la société (53%) et l'introduction du minerai de fer de la SNIM sur le marché austral en avec 4,8% de ses ventes totales.

Parallèlement avec la hausse des prix du minerai de fer et de l'augmentation du volume de ses ventes, la SNIM a enregistré un chiffre d'affaires de 32 274 MMRJ (880 MUSD) et un résultat net de 10 540 MMRJ (288 MUSD).

Les produits des ventes de la société représentent ainsi 33% des exportations du pays et elle a pu contribuer à hauteur de 6% aux recettes de l'Etat et de 8% du PIB.

5. Institutions Financières et Organismes de Couverture Sociale

Une institution financière est une entité dont l'objet est la gestion de fonds et qui offre généralement des services financiers à ses clients. Elle peut prendre la forme d'une banque, d'une caisse d'épargne et de crédit, d'une société de financement, d'une compagnie d'assurance, ou encore d'un investisseur institutionnel.

Par ailleurs, un organisme de couverture sociale quant à lui est un système qui permet de protéger un assuré, d'une part à travers ces prestations de couverture des risques de la vie (vieillesse, maladie, chômage etc.) qui entraîneraient une baisse de revenu, et d'une autre part ou encore contre une augmentation de charge, d'une naissance, etc..

Il existe 5 institutions financières et organismes de couverture sociale. Il s'agit de :

- CDD
- DAMANE
- CHIBANK
- CNAM
- CNSS

Illustration (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Elle a été instituée par la loi 67-039 du 03 février 1967 et ses textes subséquents pour gérer un régime de sécurité sociale.

Ce régime couvre trois principales branches, à savoir les prestations familiales, les risques professionnels, puis les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès. Il est essentiellement financé par la cotisation des employeurs à hauteur de 13%, celle des travailleurs salariés à hauteur de 1%.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ressortent avec un excédent de 103.683.087,11 MRU entièrement affectés aux réserves de sécurité qui sont passées de 1495963437 MRU en 2018 à 1.599.121.050 MRU en 2019, marquant ainsi, la poursuite de leur amélioration et ce en dépit de l'augmentation de la population assurée qui s'élève à près de 65.000 bénéficiaires avec 84.500 enfants à charge.

Les dépenses d'investissement arrêtées au 31 décembre 2019 se sont chiffrées à 15.762.454 MRU par rapport à des prévisions annuelles de 60.000.000 soit un taux d'exécution de 26,27%.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation des actions importantes, dont notamment :

- La préparation de l'introduction d'une cellule chargée de l'actuariat avec détermination des compétences requises (statisticiens, économètres, analystes financiers) dont le recrutement est prévu en 2020 ;
- Renforcement des contrôles et de la lutte contre la fraude et l'évasion, ce qui a permis de faire passer les arriérés de cotisations de 565.978.930 MRU en 2018 à 875.526.523 en 2019 ;
- Mission de prévention des risques professionnels en Inehiri (notamment MCV et TAZ AZT) avec l'implémentation des médecins conseil de la CNSS ;

- Poursuite de la migration des données sur l'application informatique DAMANOJNA ;
- Missions de contrôle de la quasi-totalité des agences régionales de la CNSS...

La CNSS assure, en 2019, environ 4.300 employeurs, 65.000 cotisants (travailleurs, 35.000 pensionnés, 4.800 rentiers, 25.000 locataires et 84.000 enfants à charge).

La CNSS est également membre de plusieurs entités internationales dont l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS), le Comité Directeur du Bureau de liaison pour l'Afrique du Nord, l'Association Arabe de Sécurité Sociale, l'Interafricaine de Prévention des Risques Professionnels (APRP), la Conférence interafricaine de la prévoyance, etc..

6. Services Publics Administratifs

Il s'agit essentiellement d'établissements publics à caractère administratif ayant comme vocation la protection de l'environnement, de la souveraineté, etc...

Ils sont constitués de 24 établissements qui sont :

- AMI
- ANRPTS
- APCM
- ARM
- ARSN
- AWQAF
- FNSVA
- LPBPD
- OGRAC
- ONMET
- ONT
- PNA
- PNBA
- PND

Illustration (Office National de Météorologie)

L'Office National de Météorologie assure, dans le cadre de ses attributions, l'observation et la prévision du temps contribuant ainsi à la sauvegarde des vies et des biens. Il contribue aussi au développement économique et social du pays en répondant aux besoins en informations météorologiques, climatologiques et environnementales des différents secteurs d'activités à travers la publication de (i) environ 360 bulletins météorologiques quotidiens, (ii) 330 bulletins météo marins, (iii) des avis et alertes sur données et informations climatiques tout en communiquant sur la météorologie pour les besoins de l'aéronautique.

7. Service Public d'Education, de Formation et de Recherche

Les services publics sociaux ont pour but l'intérêt social et sont essentiellement régis par le droit public. Leur principal objectif est de garantir les droits sociaux exprimés dans des textes légaux ou sous d'autres formes, qui permettent de satisfaire les besoins sociaux de personnes et de promouvoir la cohésion sociale et la solidarité.

Font partie des prestations de services publics sociaux, les services publics de santé, d'éducation, de formation et de recherche. Ceux-ci sont fournis par l'Etat et/ou par des organismes non gouvernementaux.

L'Etat dispose actuellement de 57 organismes de services publics d'éducation, de formation et de recherche dont : la BN, l'UNA, l'USI d'Aïoun, l'ONISPA, l'OMRG, l'ONARDEL, l'ESP ROSSO, l'ENS, l'ENSSS, l'ENI, l'ETEPD, l'ISCAE, etc...

Illustration ISCAE

L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises est un Etablissement Public d'enseignement supérieur et de recherche, créé en 2009, par décret N° 2009-161 du 29 avril 2009, et placé sous le tutelle du Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur.

L'Institut a pour principal but de développer et d'offrir des formations initiales et continues, dans les domaines de la finance, de la comptabilité, des techniques modernes de gestion et de l'informatique.

L'ISCAE compte environ 1334 étudiants, inscrits au titre de l'année universitaire 2018-2019, encadrés par une centaine d'enseignants et de professionnels de haut niveau.

En vue d'améliorer le taux d'insertion et le contenu de la formation de ses étudiants sortants, l'ISCAE a lancé une enquête afin de

suivre et connaître la situation professionnelle et le parcours académique des anciens diplômés de l'Institut.

L'année 2019 a été aussi marquée par la signature de deux conventions de partenariat entre d'une part l'ISCAE de Nouakchott et l'ISCAE de Tunis (Tunisie) et d'autre part l'ISCAE de Nouakchott et l'EPI de Sousse (Tunisie). Ces accords visent à développer le potentiel d'enseignement et de recherche entre l'ISCAE et ces deux institutions.

8. Organismes à Caractère Professionnel

Un organisme à caractère professionnel est un organisme en relation directe avec les professions. Il défend les intérêts des adhérents dans leur branche professionnelle ou branche d'activité respective.

Ils sont consultés par l'État à propos de leur secteur économique et social respectif. De plus, ces organismes ont des activités de négociations entre eux visant à faire évoluer les conditions de travail. Il existe trois établissements dans cette catégorie, détaillés comme suit :

- CCIAM
- CNARM
- ONACVG

Illustration (Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie)

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) a été créée en 1958. Etant un établissement public à caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sa mission principale est d'encadrer et de représenter les intérêts économiques des entreprises commerciales, industrielles, agricoles, de pêche et de prestation de service auprès des pouvoirs publics.

La CCIAM a été restructurée par loi 2000 -04 du 17/01/2000 afin d'accompagner le développement du pays, d'assurer un rôle d'interface entre le public et le privé, et de

donner une nouvelle impulsion au secteur privé.

Ceci lui a permis de renforcer les liens économiques du pays avec le reste du monde à travers la signature desazines de protocoles d'accords et de coopérations avec des partenaires extérieurs.

9. Service Public de Santé

Il s'agit essentiellement d'établissements publics à caractère administratif ayant comme vocation la santé des concitoyens et sont actuellement constitués de 24 établissements qui comprennent, entre autres : CHN, CHZ, CNC, CNO, CH Akjoujt, CHME, CHS, CNO, CNTS, CNORF, etc...

Illustration (Hôpital Cheikh ZAYED)

L'Hôpital CHEIKH ZAYED (HCZ) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a été créé par décret n°20-2001 en date du 5 avril 2001.

De par sa taille, l'hôpital HCZ se positionne en tant que deuxième établissement dans le secteur de la santé. Par ailleurs, il est le deuxième centre de référence en matière de prestations et de soins dont dispose le pays.

Il fournit des services diversifiés, notamment en anesthésie, en urologie, en ORL, en traumatologie, en hémodialyse, en maternité, etc...

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de 160 lits, 12.281 hospitalisations, 127.453 consultations, 225.752 examens de laboratoire, 32.443 examens d'imagerie, 6.780 actes chirurgicaux, 3.835 accouchements, etc...

VI. Des entreprises à vocations différentes

La répartition du portefeuille des entreprises publiques est caractérisée par une concentration sur deux principales vocations (les services publics d'éducation, de formation et de recherche et les activités commerciales) représentant plus de 56% du total du portefeuille et les 44%

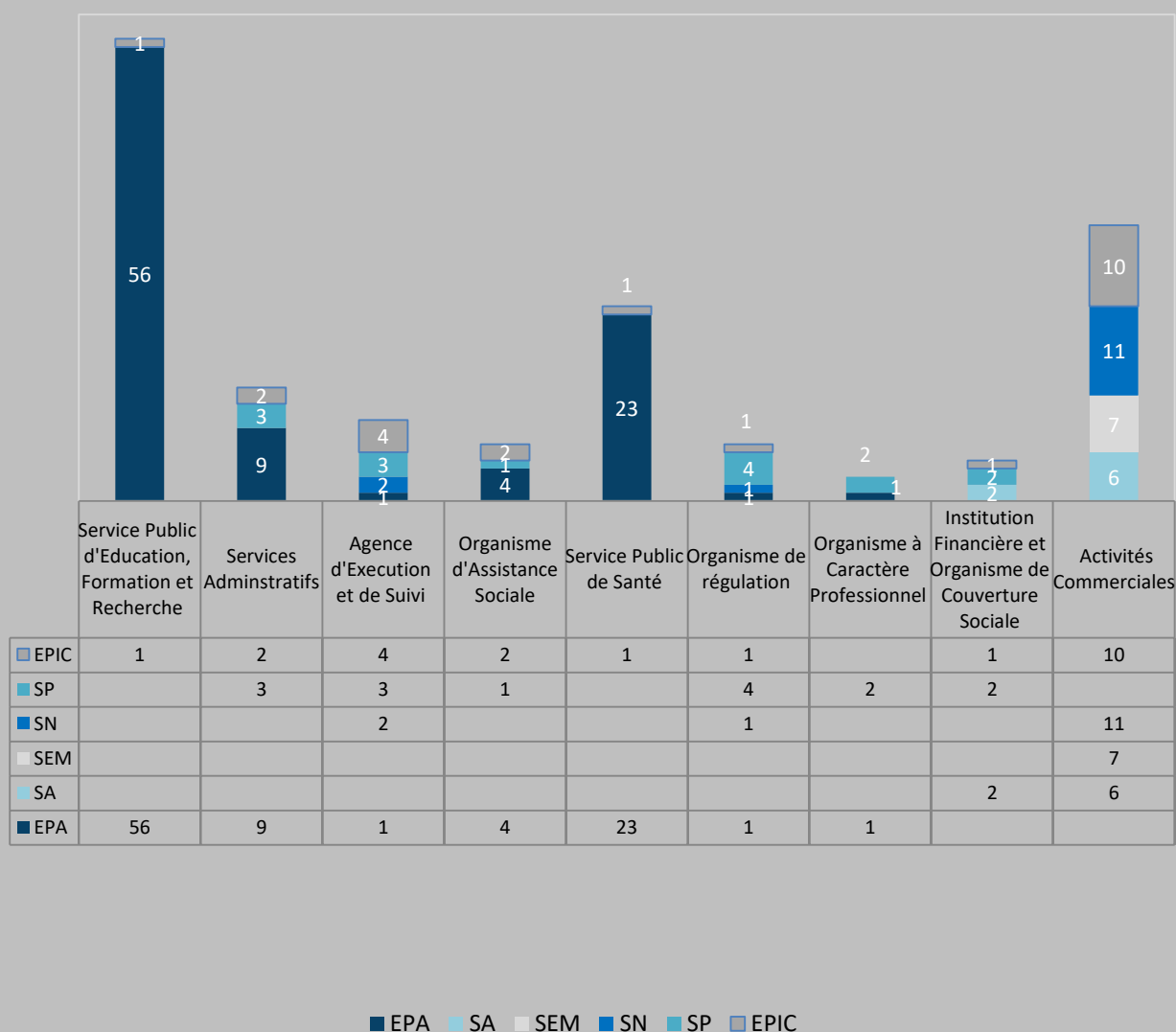
Vocation	Nombre d'EPs	%
Organisme à caractère professionnel	3	1,86%
Institution financière et organisme de couverture	5	3,11%
Organisme de régulation	7	4,35%
Organismes d'assistance sociale	7	4,35%
Agence d'exécution et de suivi	10	6,21%
Service public administratif	14	8,70%
Service public de santé	24	14,91%
Activités commerciales	34	21,12%
Service public d'éducation, formation et recherche	57	35,40%
TOTAL	161	100%

restent sont constitués par les 7 autres vocations.

L'analyse croisée de la vocation et du statut juridique de l'entreprise donne un meilleur aperçu sur la structure du portefeuille public.

A noter que 57 établissements publics, constituant 35,40% de la totalité des entreprises publiques, opèrent dans le service public d'éducation, de formation et de recherche. 98,24% d'entre eux ont un caractère Administratif (EPA), tandis que seule l'ANAPÉJ est dotée d'un Statut Particulier. Dès lors, il est également à constater que la vocation formation est fortement concentrée.

Répartition des statuts par vocation



Par ailleurs, les entreprises dont la vocation est commerciale sont largement plus dispersées. En effet, 29,41% d'entre elles ont un statut d'EPIC, ceci s'explique par la nature de leur vocation. Tandis que 32,35% du portefeuille de cette même vocation sont celles des Sociétés Nationales (SN). Le statut de Société d'Economie Mixte (SEM) et des SA sont associés respectivement à 20,58% et 17,64% des entreprises à activité commerciale.

VII. Des rattachements aux tutelles

Chacune des 161 entreprises publiques est sous la tutelle technique d'un ministère. Le but étant de fédérer les efforts de l'ensemble des parties prenantes et de refléter les orientations des tutelles.

L'analyse faite selon le rattachement des entreprises aux ministères de tutelle fait ressortir qu'environ 19,87% du portefeuille public relèvent du Ministère de la Santé. Cette situation s'explique par le fait que la vocation de santé est fortement répandue sur le territoire national.

En second lieu arrive le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle dont dépend 19 EP, soit 11,8% de la totalité du portefeuille public. Le reste des entreprises relève de 24 autres ministères de tutelle.

Ministère de tutelle	Nombre d'LPS	%
Ministère de l'Economie et de l'Industrie	2	1,24%
Ministère Secrétariat Général de la Présidence de la République	1	0,62%
Ministère Secrétaire Générale du Gouvernement	1	0,62%
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	1	0,62%
Ministère de la Défense Nationale	2	1,24%
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration	2	1,24%
Ministère de la Justice	2	1,24%
Ministère du Commerce et du Tourisme	3	1,86%
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	3	1,86%
Ministère des Finances	3	1,86%
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	3	1,86%
Ministère de l'Emploi, de la jeunesse et des Sport	3	1,86%
Zone Franche de Nouadhibou	4	2,48%
Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille	4	2,48%
Ministère de l'Enseignement Fondamental et de la Réforme du Secteur de l'Education Nationale	4	2,48%
Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel	5	3,11%
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	5	3,11%
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	6	3,73%
Premier Ministre	7	4,35%
Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie	7	4,35%
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication	8	4,97%
Ministère de l'Equipeement et des Transports	11	6,83%
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement	10	6,21%
Ministère du développement rural	13	8,07%
Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle	19	11,80%
Ministère de la Santé	32	19,88%
TOTAL	161	100%

D'autres constats ressortent de la répartition des statuts juridiques par tutelle. Ainsi, la présente analyse a pour objectif de croiser les statuts et les tutelles auxquels les entreprises publiques sont rattachées. Dans ce sens, il est à noter que la majorité est constituée de ministères dont relèvent des entreprises à statuts diversifiés à l'exception du portefeuille du Ministère de la Santé (avec 19,88% des entreprises publiques dont 93,75% sont des Etablissements Publics à caractère Administratif).

Aussi, toutes les entreprises rattachées au Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle ont un caractère administratif. Cette situation s'explique par la nature de la vocation spécifique à ces entreprises.

Tutelle		NB LP	
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et des relations avec le Parlement		Ministère de la défense National	
LPIC	1	LPIC	0
LPA	5	LPA	2
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	0
SP	1	SP	0
SA	3	SA	0
Ministère de la Justice		Ministère de la Santé	
LPIC	0	LPIC	0
LPA	2	LPA	30
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	1
SP	0	SP	1
SA	0	SA	0
Ministère de l'Economie et de l'Industrie		Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sport	
LPIC	0	LPIC	1
LPA	1	LPA	1
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	0
SP	1	SP	1
SA	0	SA	0
Ministère de l'Enseignement Fondamental et de la Réforme du Secteur de l'Education Nationale		Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle	
LPIC	0	LPIC	0
LPA	4	LPA	19
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	0
SP	0	SP	0
SA	0	SA	0
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication		Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	
LPIC	0	LPIC	0
LPA	6	LPA	3
SLM	0	SLM	0
SN	2	SN	0
SP	0	SP	0
SA	0	SA	0
Ministère de l'Equipeement et des Transports		Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel	

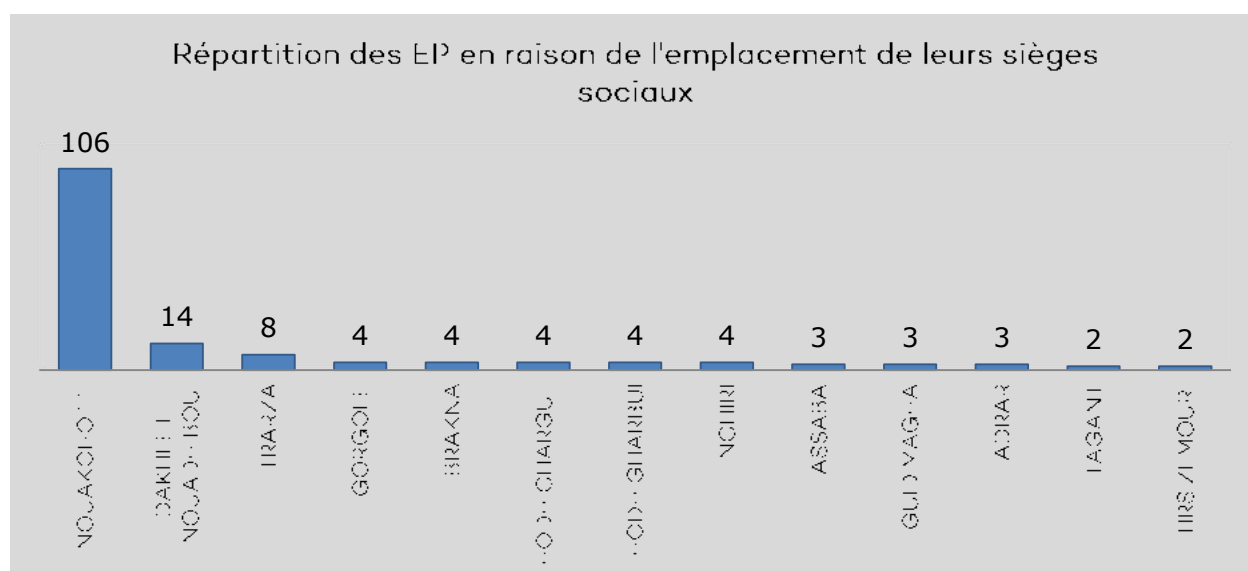
LPIC	6	LPIC	1
LPA	1	LPA	4
SLM	1	SLM	0
SN	1	SN	0
SP	1	SP	0
SA	1	SA	0
Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille		Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime	
LPIC	0	LPIC	2
LPA	4	LPA	2
SLM	0	SLM	2
SN	0	SN	0
SP	0	SP	0
SA	0	SA	0
Ministère du Commerce et du Tourisme		Ministère du Développement Rural	
LPIC	0	LPIC	2
LPA	1	LPA	6
SLM	1	SLM	2
SN	0	SN	3
SP	1	SP	0
SA	0	SA	0
Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie		Ministère Secrétaire Générale du Gouvernement	
LPIC	1	LPIC	0
LPA	1	LPA	1
SLM	1	SLM	0
SN	2	SN	0
SP	1	SP	0
SA	1	SA	0
Premier Ministre		Zone Franche de Nouadhibou	
LPIC	1	LPIC	2
LPA	1	LPA	0
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	1
SP	5	SP	1
SA	0	SA	0
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration		Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement	
LPIC	2	LPIC	1
LPA	0	LPA	0
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	1
SP	0	SP	1
SA	0	SA	0
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement		Ministère Secrétaire Général de la Présidence de la République	
LPIC	1	LPIC	1
LPA	1	LPA	0
SLM	0	SLM	0
SN	3	SN	0
SP	0	SP	0
SA	0	SA	0

Ministère des Finances		Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	
LPIC	0	LPIC	0
LPA	0	LPA	0
SLM	0	SLM	0
SN	0	SN	0
SP	0	SP	1
SA	3	SA	0

VIII. Une présence territoriale concentrée :

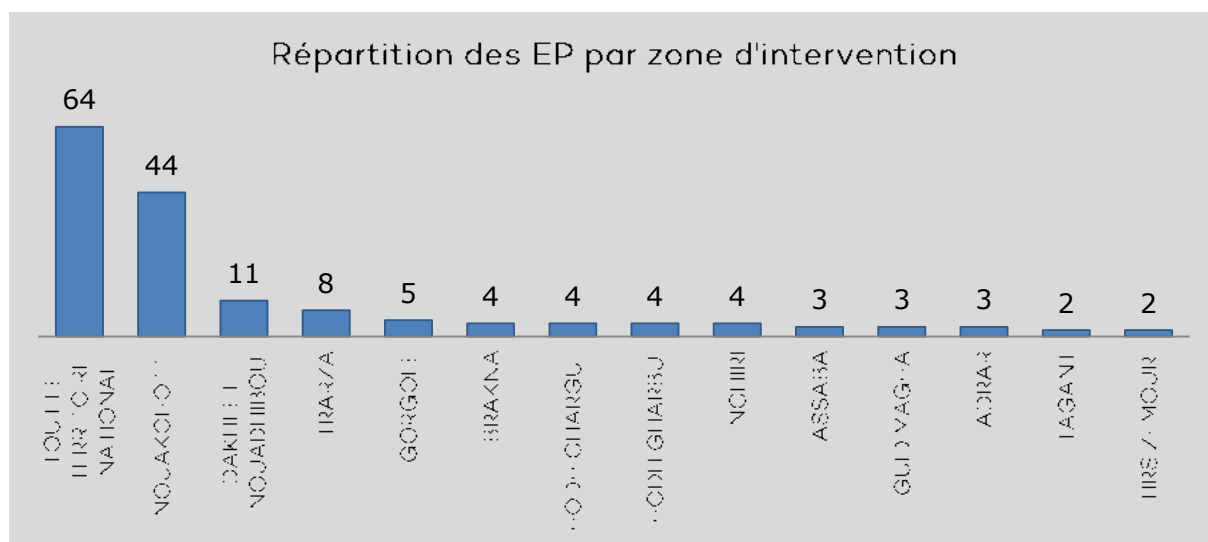
La répartition géographique des EP est présentée sous deux approches. La première dépend de l'emplacement des sièges des EP et la deuxième de leurs zones d'intervention.

Nouakchott, capitale du pays, abrite le plus grand nombre de sièges sociaux (106 EP), soit 65,83% des sièges des entreprises publiques. Dakh et Nouakchott, capitale économique, arrive en deuxième position avec 14 EP. Les autres Wilayas abritent 41 entreprises avec une moyenne de 4 par région.



La deuxième lecture repose sur la répartition des EP selon leurs zones d'intervention. Cette analyse permet de mesurer le niveau de concentration des entreprises.

Malgré la forte concentration des sièges des entreprises publiques à Nouakchott pour 65,83% contre 34,16% pour le reste des régions du pays, 64 d'entre elles offrent leurs services à travers tout le pays et 44 opèrent uniquement à Nouakchott. Les 53 restantes se répartissent sur les autres Wilayas.



IX Une participation de l'Etat différenciée

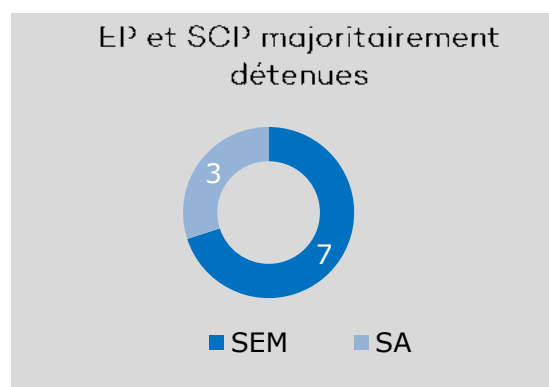
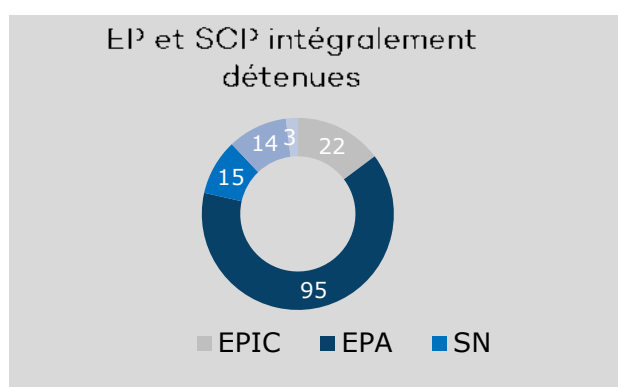
Les entreprises publiques peuvent également faire l'objet d'une répartition en fonction de la structure de leur capital. Ceci permet, entre autres, d'avoir un aperçu clair du pouvoir contrôlé par l'Etat en fonction du pourcentage de détention du capital de chaque EP.

En l'espèce, le volume et les rapports de détention du capital des EP par l'Etat peuvent être classés en trois catégories : la détention intégrale, la détention majoritaire et la détention minoritaire.

Le portefeuille de l'Etat est constitué d'un total de 161 EP.

En référence au statut juridique de ces EP, l'Etat

- Détient l'intégralité du capital de 14 Sociétés Nationales, de 22 Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial, de 15 SP, de 3 SA et de 95 EPA.
- Est actionnaire majoritaire au sein de 10 EP, dont 3 Sociétés Anonymes et 7 Sociétés d'Economie Mixte.
- Est minoritaire dans deux EP : 28,58% du capital de CH BANK et 4,6% du capital de la Société Mauritanienne de Télécommunications (MAURITEL).

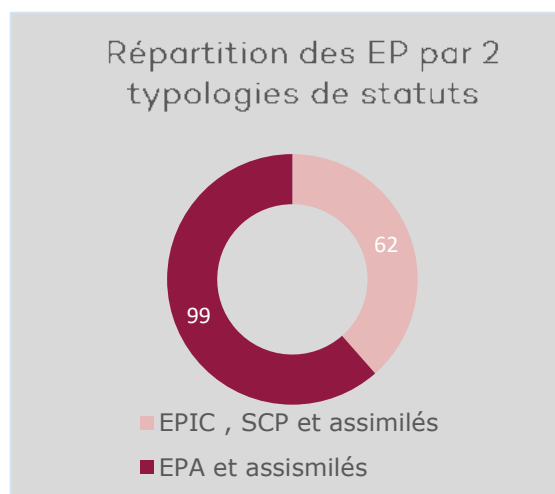


PARTIE 2 : PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Cette partie apporte une dimension économique et financière à l'analyse. Elle fait la distinction entre deux grandes typologies.

La première regroupe les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, les sociétés à capitaux publics, ainsi que certains établissements à statut particulier qui tiennent une comptabilité générale (CNAM, AROTR, CHIV, etc...). Dans cette première catégorie, 62 EP ont été analysées à l'exclusion de celle dissoutes (3) et ou transformée (1).

La deuxième catégorie étudiée comprend l'ensemble des Etablissements Publics à caractère Administratif et quatre assimilés n'ayant pas tenu une comptabilité commerciale. Ces EP n'ont pas de chiffre d'affaires, leurs ressources proviennent quasiment de subventions accordées par l'Etat, de dons, de legs, et de recettes propres. Cette catégorie se compose de 99 EP.



I. Les activités et résultats

Les activités des entreprises publiques sont appréhendées à travers 5 principaux indicateurs de performance financière et économique. Ces indicateurs consistent à passer en revue les types de ressources dont bénéficient les EP, leur investissement, leur chiffre d'affaires, leur valeur ajoutée, leur charge, ainsi que leur résultat net.

1. EPIC, SCP et assimilés

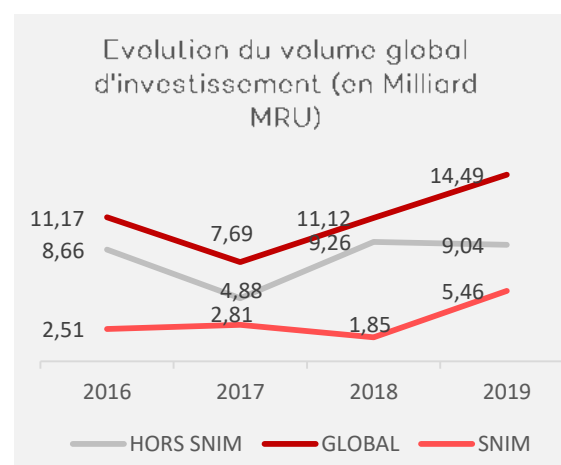
Compte tenu de son poids dans l'économie nationale, de sa particularité juridique ainsi que de ses indicateurs financiers, la SNIM fera l'objet d'une analyse indépendante du portefeuille d'EP.

A cet effet, l'analyse portera sur l'évolution des différents indicateurs par année en incluant puis en excluant les réalisations de la SNIM.

A. Les investissements

Les investissements reflètent les efforts consentis d'expansion et de modernisation des outils et moyens d'une entreprise.

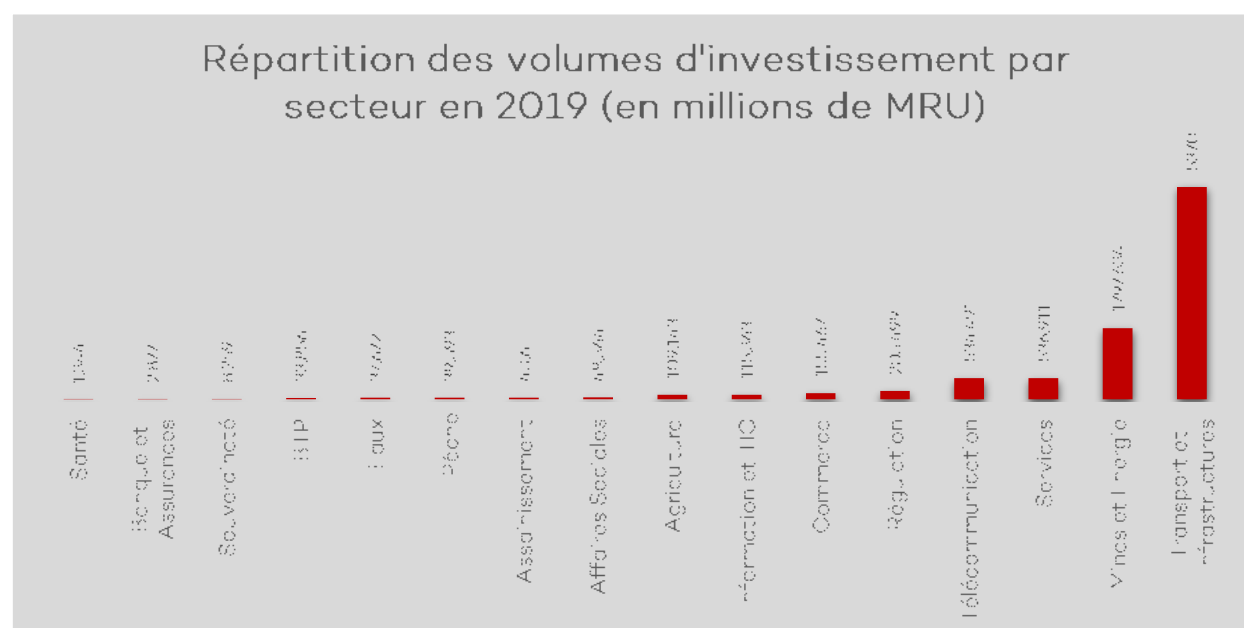
Sur la période [2016-2019], les investissements globaux du secteur public, hors SNIM, évoluent en dents de scie mais de manière croissante atteignant près de 9,04 Milliards de MRU en 2019. Hors SNIM, l'investissement le plus important est celui de la Mauritanie SA, suivi de onze (11) autres EP dont : la MAIL, la SOMAGAZ, le CNM, etc...



En 2019, le volume global investi par les 62 établissements étudiés s'élève à près de 9,04 Milliards MRU hors la SNIM. Ces investissements sont réalisés principalement par des EP à vocation commerciale représentant environ 95% du volume global.



Le secteur du transport et infrastructures est le secteur prédominant en termes de volumes d'investissement, représentant ainsi 59% du total des investissements des EPIC, SCP et assimilés. Il est suivi par celui des mines et énergies (19,88%) et par celui des services (6%).

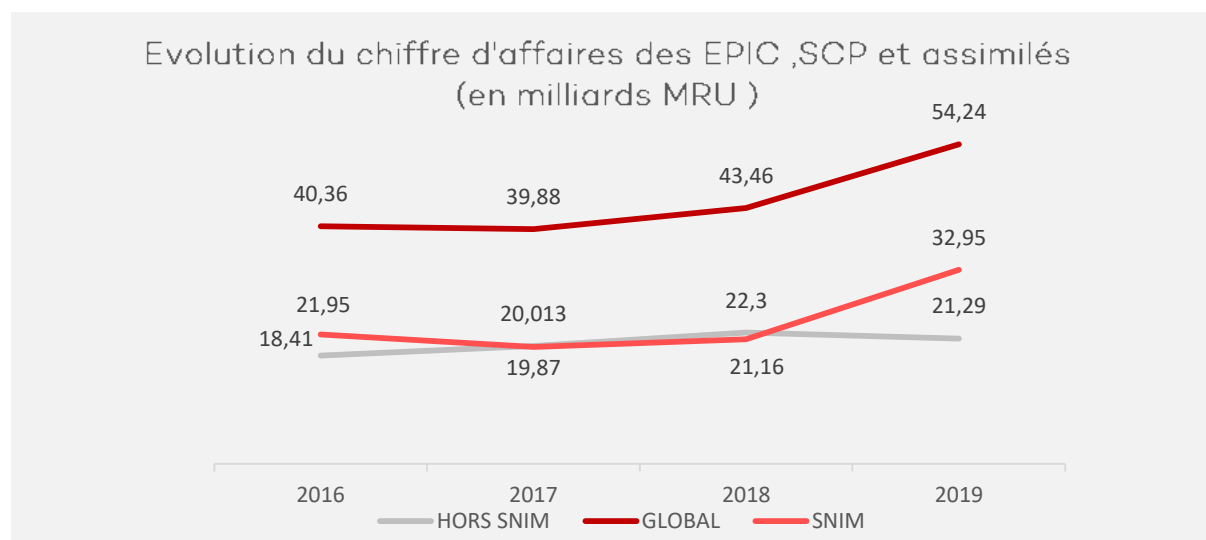


L'effort d'investissements des EP est axé sur les visions stratégiques de l'Etat couvrant des secteurs à forte valeur ajoutée dont le secteur des télécommunications, celui des transports et infrastructures, énergies, mines et services, etc. Ces derniers représentent près de 96% des investissements réalisés en 2019 et ont pour principale vocation des activités commerciales.

EP	INVESTISSEMENTS 2019
PAN	56 165 614
IVM	97 753 692
SONADER	109 109 269
SIM	110 998 685
ARM	151 952 717
SOMELEC	245 230 918
MAURITEL	526 893 808
OCO	533 496 465
SMHPM	1 519 795 735
MAIL	1 996 889 817
PT	3 301 569 246
SNIM	5 457 000 000

B. Chiffre d'affaires

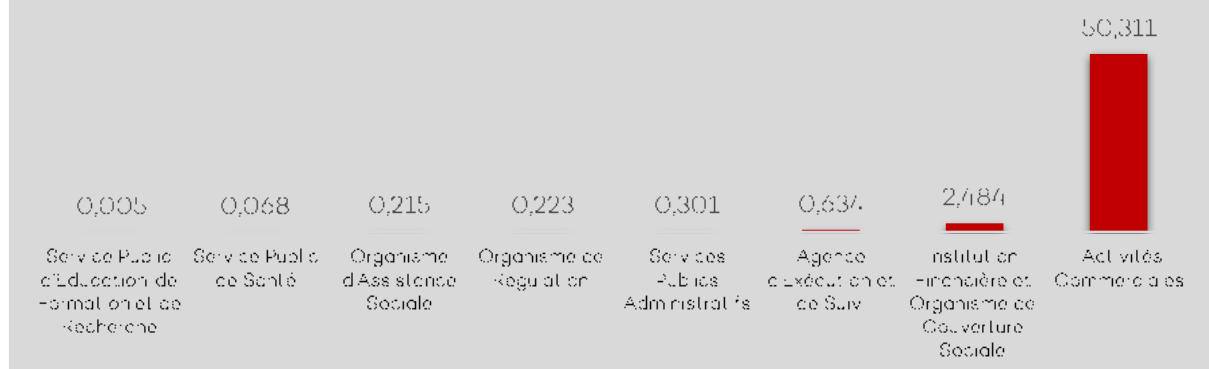
Cet indicateur concerne en premier lieu les entreprises dont les comptes sont tenus suivant les normes de la comptabilité commerciale et celles dont les activités sont à but lucratif.



La Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) et la Mauritel SA ont notamment contribué à l'augmentation constatée en 2019 grâce à l'amélioration de leurs services, à l'extension des réseaux ainsi qu'à l'augmentation de la production suite aux investissements réalisés.

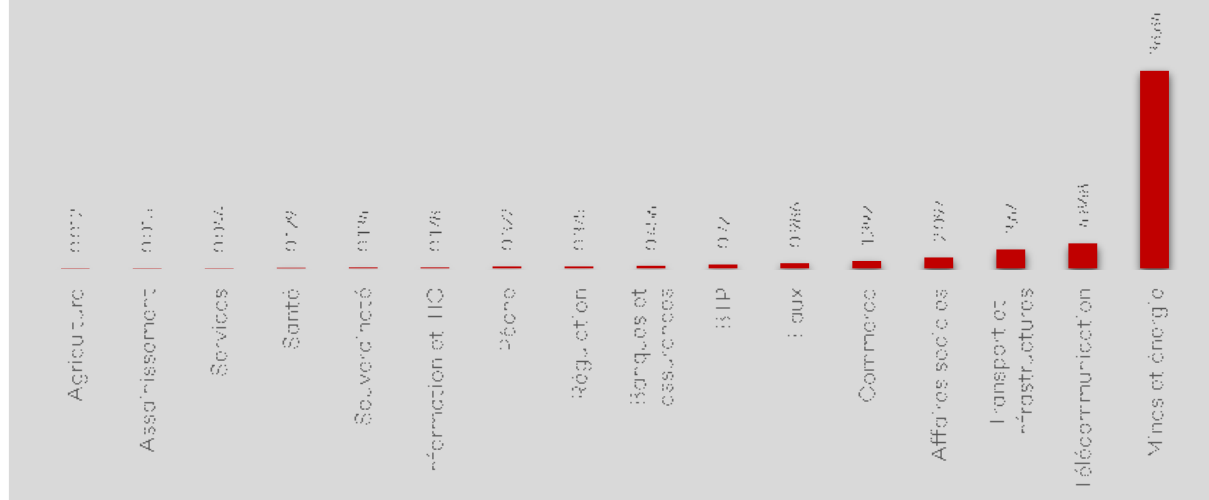
En procédant à l'augmentation de ses prix avant 2016 ainsi qu'en accroissant sa production dans le cadre de la réalisation de son objectif de 25 Millions de tonnes, la SNIM a également contribué à l'amélioration du chiffre d'affaires global du portefeuille de l'Etat en 2018 et 2019. Les entreprises du génèrent le plus de chiffre d'affaires sont celles à caractère commercial, leur chiffre d'affaires représente environ 92,8% du volume global en 2019.

Répartition du chiffre d'affaires en 2019 par vocation (en milliard MRU)



Le secteur des mines et énergie est le secteur prédominant en termes de chiffre d'affaires, représentant ainsi 71,6% du chiffre d'affaires global des EPIC, SCP et assimilés. Il est suivi par le secteur des Télécommunications (9%) et celui du transport et des infrastructures (7%).

Répartition du chiffre d'affaires par secteur en 2019 (en milliard MRU)



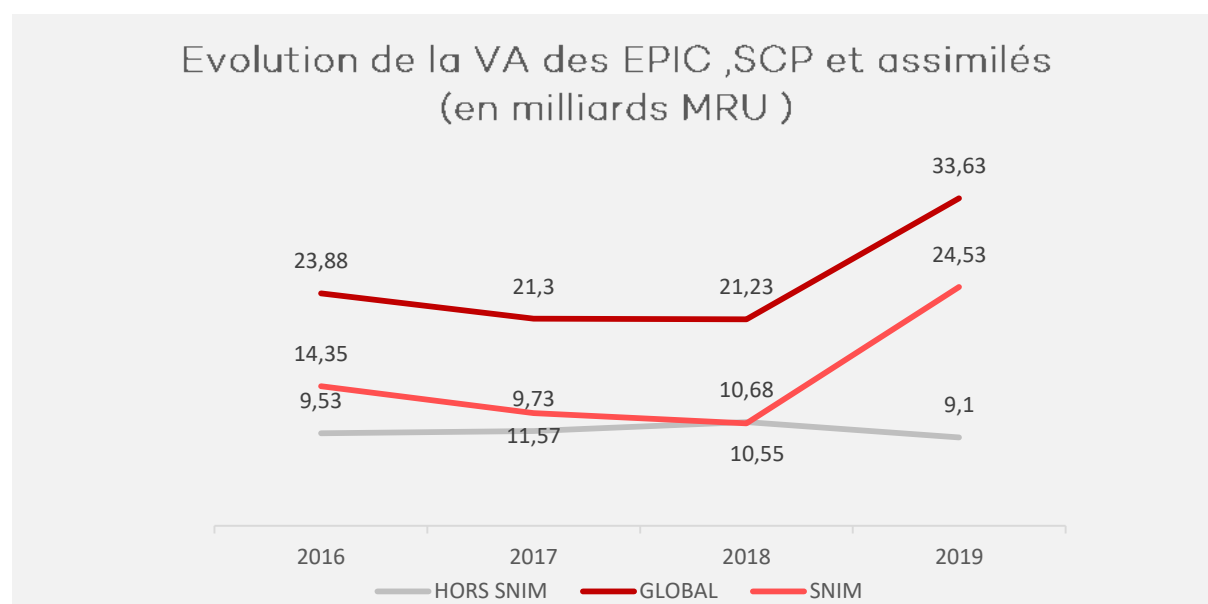
En 2019, dix (10) entreprises publiques génèrent, à elles seules, plus de 50 milliards MRU de chiffre d'affaires, soit 92% des réalisations globales du chiffre d'affaires. Parmi celles, la SNIM représente 61% du global du chiffre d'affaires.

EP	Chiffre d'affaires 2019
SNAAI	3/1 0/9 436
SOMAGAZ	606 359 523
PAN	659 15/ 064
CAMEC	685 30/ 305
CNSS	685 926 15/
SNDE	956 4521/0
PANPA	1 0/4 282 819
CNAM	1342 43/ 054
MAIL	1 /52 /13 2/4
MAURITEL	4 800 2/1 014
SOMELEC	5 146 /95 232
SNIM	32 950 000 000

C. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée permet de mesurer la richesse brute créée par une entreprise du fait de ses activités courantes. Celle-ci a beaucoup fluctué, pour l'ensemble des entreprises publiques sur la période [2016-2019]. Elle passe de 23,88 milliards MRU en 2016 à 33,63 milliards de MRU en 2019, soit une progression de 41%.

Hors SNIM, elle évolue de manière constante sur la période étudiée affichant en 2019 une valeur de 9,1 milliards MRU.

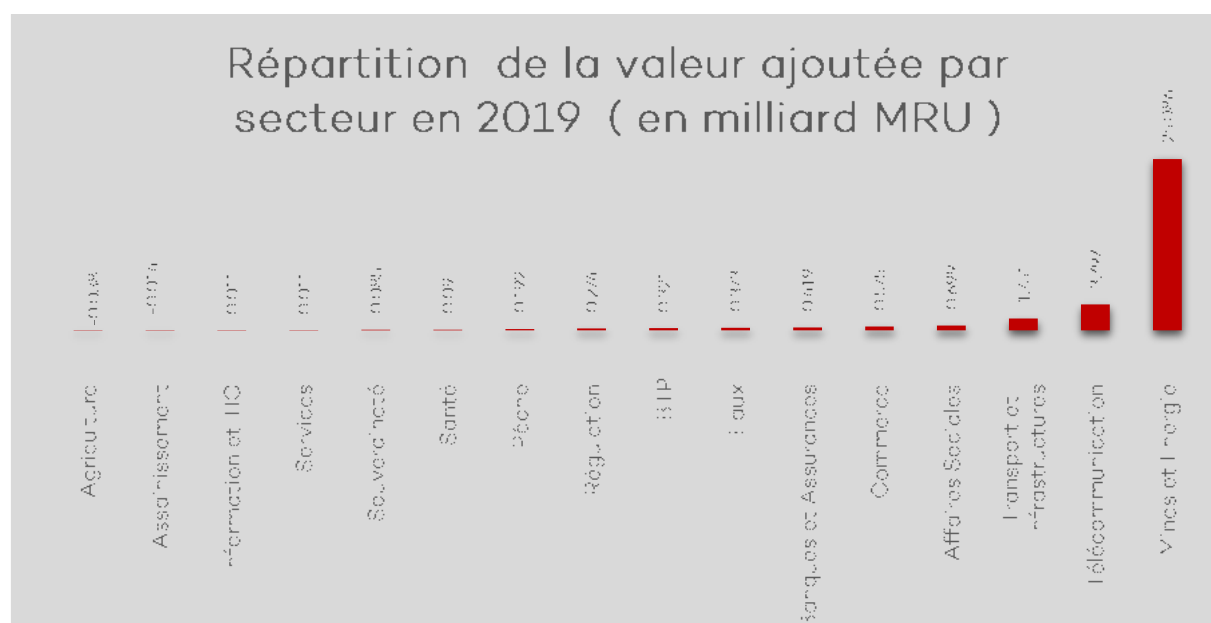


En effet, la SNIM est l'entreprise qui affiche la valeur ajoutée la plus importante avec 14,35 milliards de MRU en 2016, ce 11,6 milliards de MRU en 2017, 10,55 milliards de MRU en 2018 et de 24,53 milliards de MRU en 2019.

Les entreprises qui contribuent le plus à la croissance économique sont celles à vocation commerciale dont la valeur ajoutée globale en 2019 est de 31,79 milliards de MRU. Les institutions financières et organismes de couverture sociale, quant à elles, ressortent en deuxième position avec une valeur ajoutée de 1,078 milliards de MRU, suivies par les agences d'exécution et de suivi avec une valeur ajoutée de 0,288 milliards de MRU.



Le secteur des mines, énergie est le secteur prédominant en termes de valeur ajoutée, représentant ainsi 74,6% de l'ensemble du portefeuille. Il est suivi par le secteur des Télécommunication (11,3%) ensuite par celui du transport et des infrastructures (5,2%)



Compte tenu de la nature du secteur dans lequel opère le SNM, ce dernier affiche la valeur ajoutée la plus élevée en 2019 atteignant ainsi un montant de 24,529 milliards de MRU avec 72,94% des réalisations globales de l'ensemble des EPIC, SCP et assimilés étudiés.

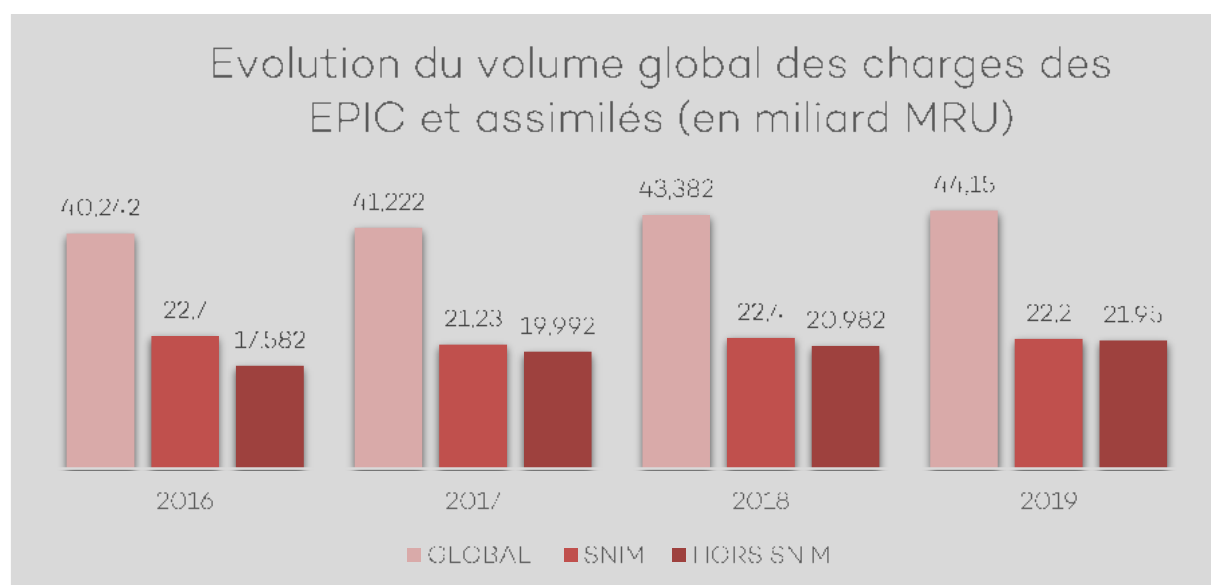
EP	VA 2019
SNAAI	225 822 639
ARM	238 374 869
CNSS	274 952 344
CDD	291 662 106
SOMELEC	303 084 486
SMOP	346 620 745
SNDE	370 976 118
CNAM	384 062 809
PAN	621 536 166
PANPA	965 975 679
MAURITEL	3 769 777 757
SNIM	24 529 000 000

D. Charges

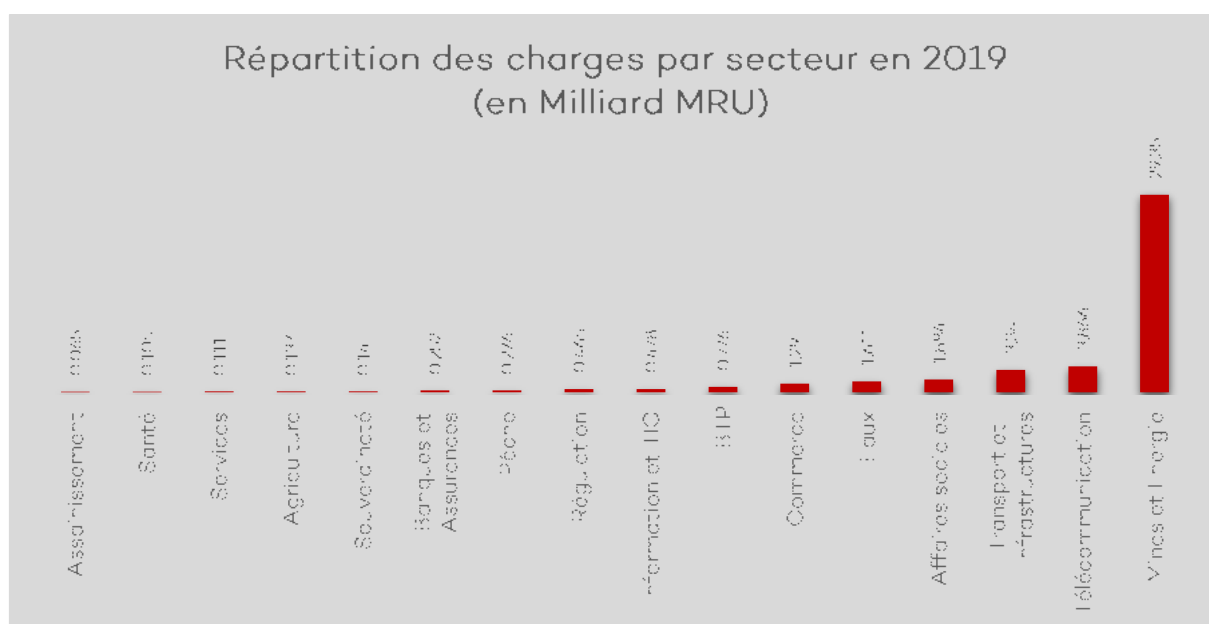
Les charges analysées au niveau de cette partie du rapport couvrent les charges globales du portefeuille comportant, entre autres, les consommations intermédiaires, les charges du personnel et les autres charges (fisciales, cotisations, frais financiers, etc.).

Les charges de consommations intermédiaires regroupent à leur tour les achats consommés, les achats de sous-traitance, les charges externes liées à l'investissement et les charges externes liées à l'activité.

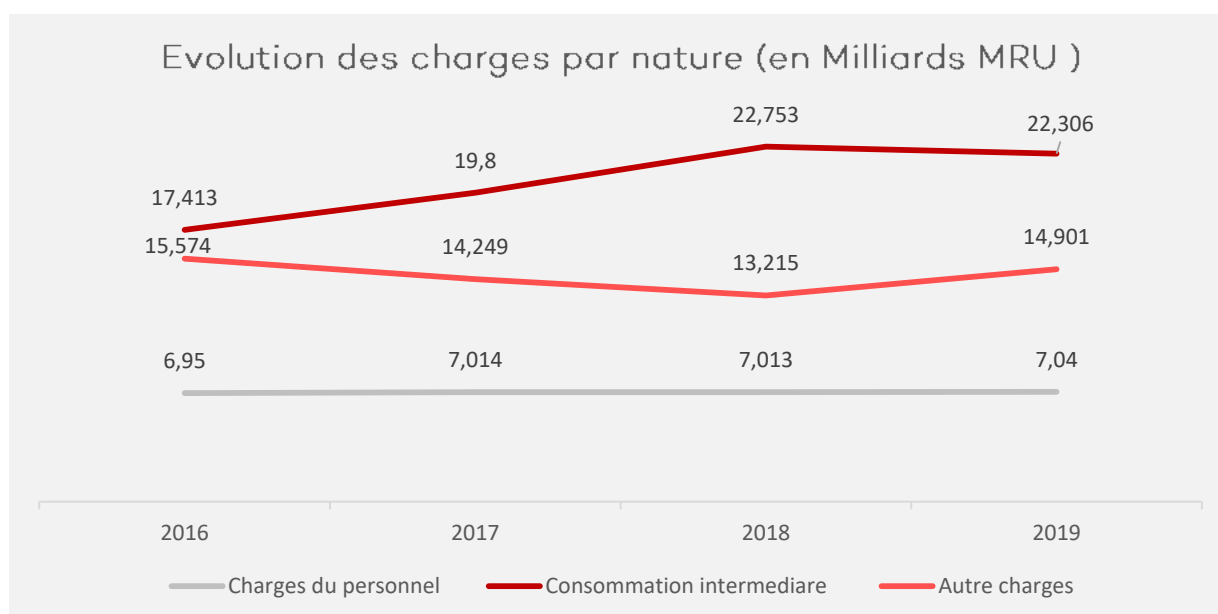
Le niveau des charges globales des EPIC, SOP et assimilés est quasi constant sur la période de 2016 à 2019. Sur la même période, les dépenses de la SNIM représentent en moyenne plus de la moitié du volume total de l'ensemble des EP étudiées.



Le secteur des mines, énergie ressort avec les charges les plus élevées du secteur public. Elles ont atteint une valeur de plus de 29,36 milliards MRU en 2019, représentant ainsi 66,5% des charges de l'ensemble des secteurs. Il est suivi par le secteur des Télécommunications (8,76%) puis par celui des transports et infrastructure (7,56%).

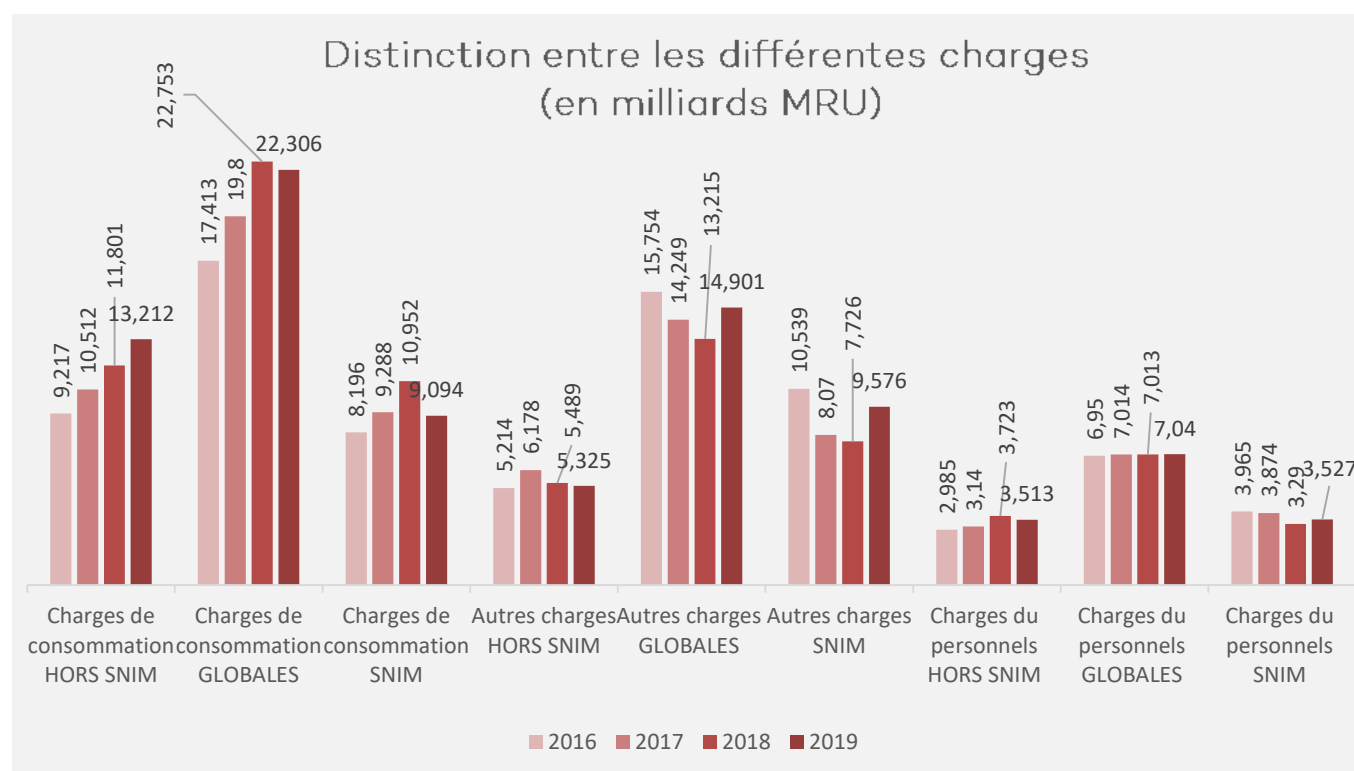


Les charges de consommations intermédiaires représentent 50,53% du total des charges en 2019, soit une valeur de 22,31 milliards MRU. Les charges du personnel, quant à elles, représentent 16,15% du total des charges du secteur public ; soit une valeur de 7,13 milliards de MRU.



Les charges de la SNIM sont les plus élevées. Elles ont atteint une valeur de plus de 22 milliards de MRU en 2019.

EP	Charges 2019
ARM	249002282
SNAAI	278 673 519
PANPA	4 181 127 405
SOMAGAZ	568 191 879
CNSS	636 083 813
CAMEC	690 414 464
CNAM	1191 995 681
SNDE	1 535 402 022
MAIL	2 434 055 944
MAURTEL	3 748 917 903
SOMELEC	6 366 066 419
SNIM	22 197 000 000

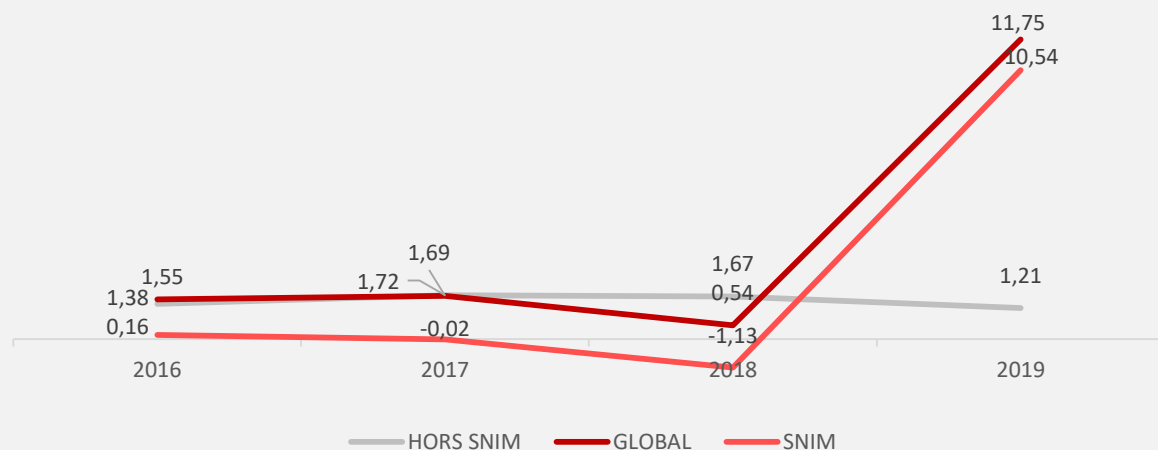


E. Résultat net

Le résultat net mesure la rentabilité d'une entreprise. Il constitue la différence entre les produits et les charges. Il s'agit d'un indicateur qui donne des informations sur la performance globale d'une entreprise.

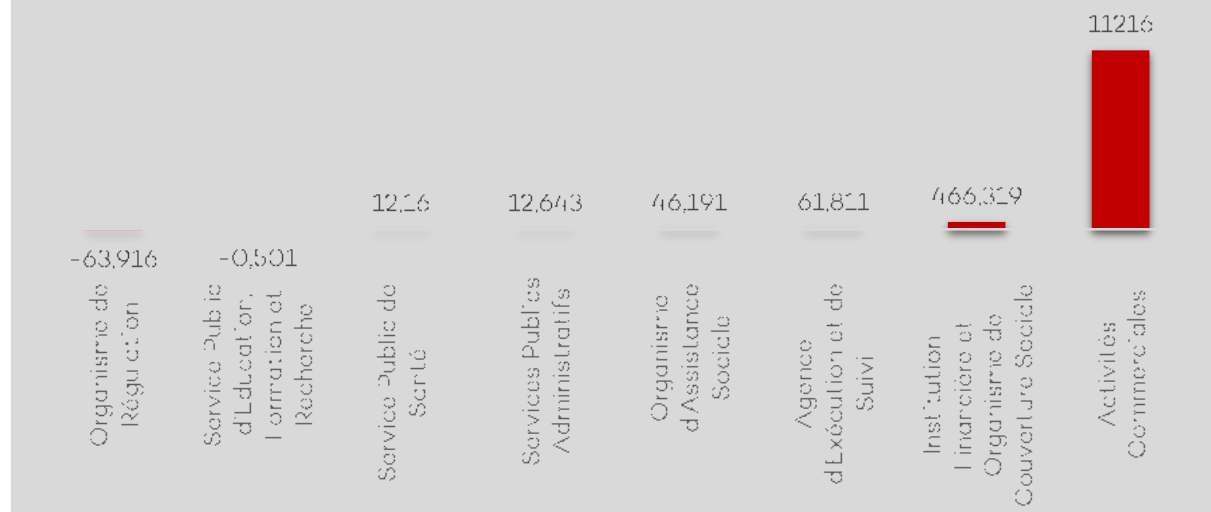
Les résultats nets affichés par le portefeuille d'EPG, SCP et assimilés sont globalement positifs. Le pic observé en 2019 est expliqué par la forte augmentation des prix du minerai de fer sur le marché international.

Evolution du résultat net des EPIC , SCP et assimilés (en milliards MRU)



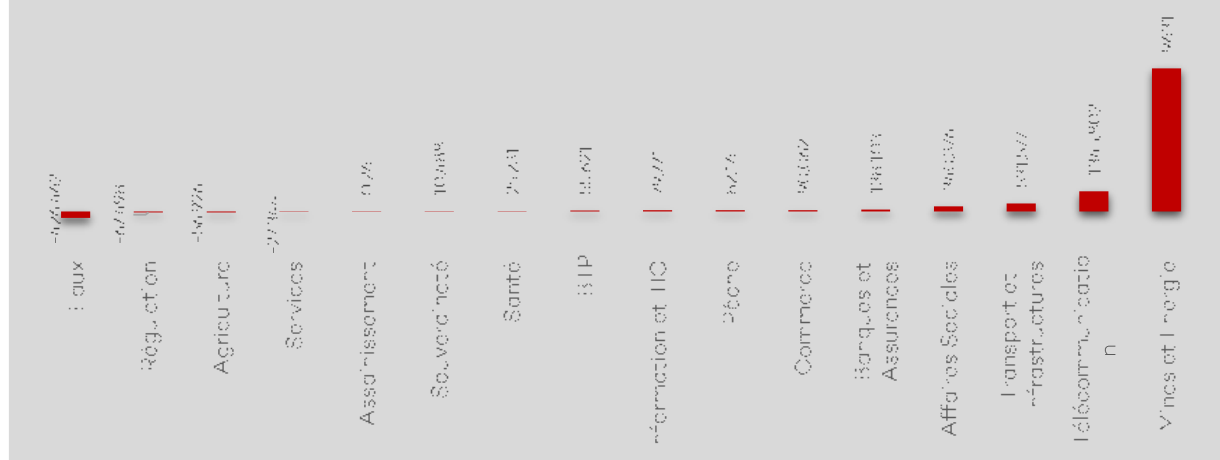
Les activités commerciales ressortent avec les meilleurs résultats nets en termes de valeur. Ces derniers s'élèvent à près de 11,23 milliards de MRU en 2019.

Répartition du résultat net selon la vocation des EPs (en Millions MRU)



Le résultat net du secteur des mines et énergie prédomine les autres secteurs. Il a atteint une valeur de plus de 9,63 milliards de MRU en 2019. Il est suivi par le secteur des télécommunications (1,345 milliards de MRU) puis par celui des transports et infrastructure (0,53 milliards MRU).

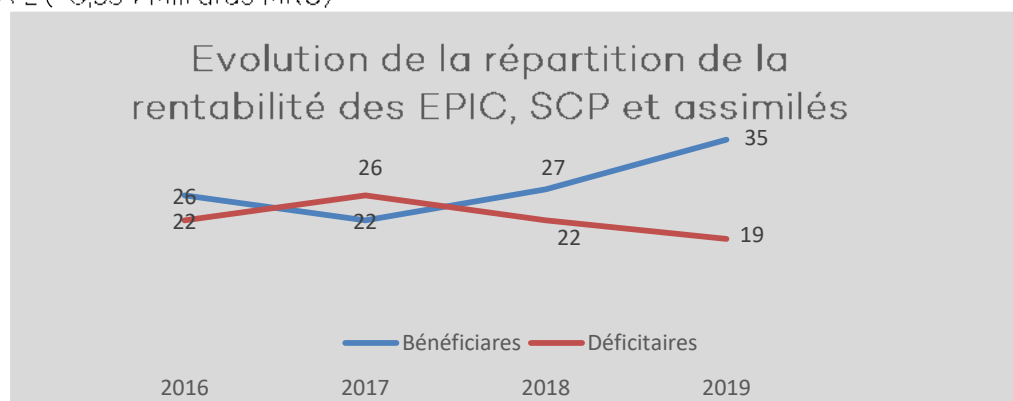
Répartition résultat net par secteur en 2019 (en millions de MRU)



Le secteur des mines et énergies est prédominé par la SNIM. Celle-ci a enregistré un résultat net de plus de 10,541 milliards de MRU en 2019.

EP	Résultat Net 2019
CNM	46 764 225
DAMANE	60 984 643
I VM	12 739 196
CDD	75 801 302
SNAAI	83 671 931
CNSS	103 683 087
SMCP	200 316 595
CNAM	224 533 064
PAN	369 230 612
PANPA	496 874 663
MAURITEL	1 344 094 883
SNIM	10 540 000 000

De manière plus détaillée, le nombre d'entreprises déficitaires est passé de 22 en 2018 à 19 en 2019, diminuant ainsi de 3 entreprises. Le déficit constaté est principalement la conséquence de la performance négative de la SOMELEC (-0,93 Milliards MRU), de la SNDE (-0,435 MRU) et de la MAEL (-0,334 Milliards MRU).

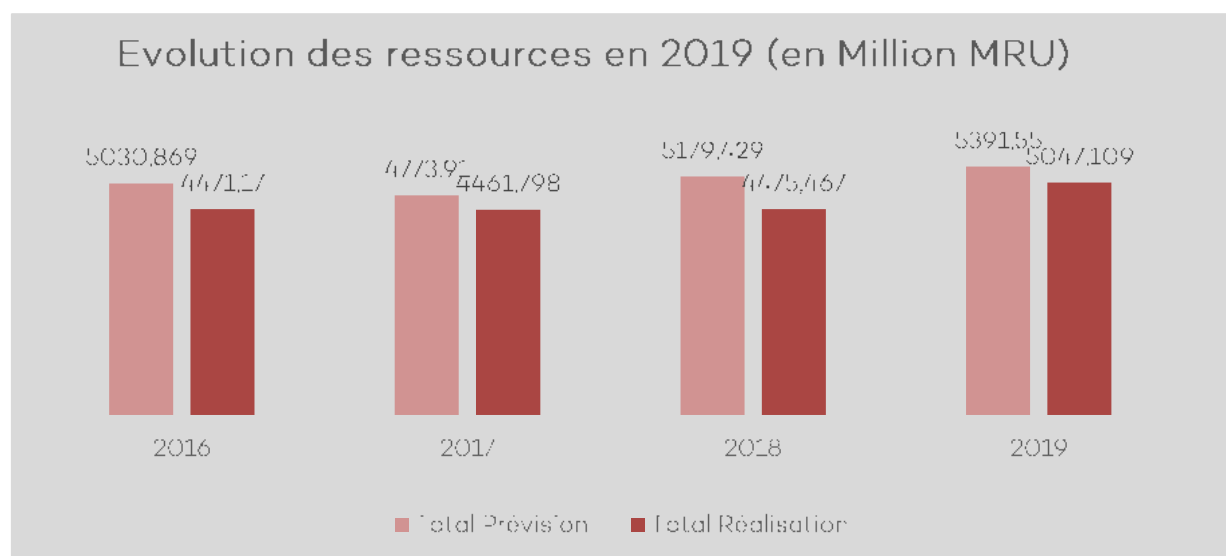


2. EPA et assimilés

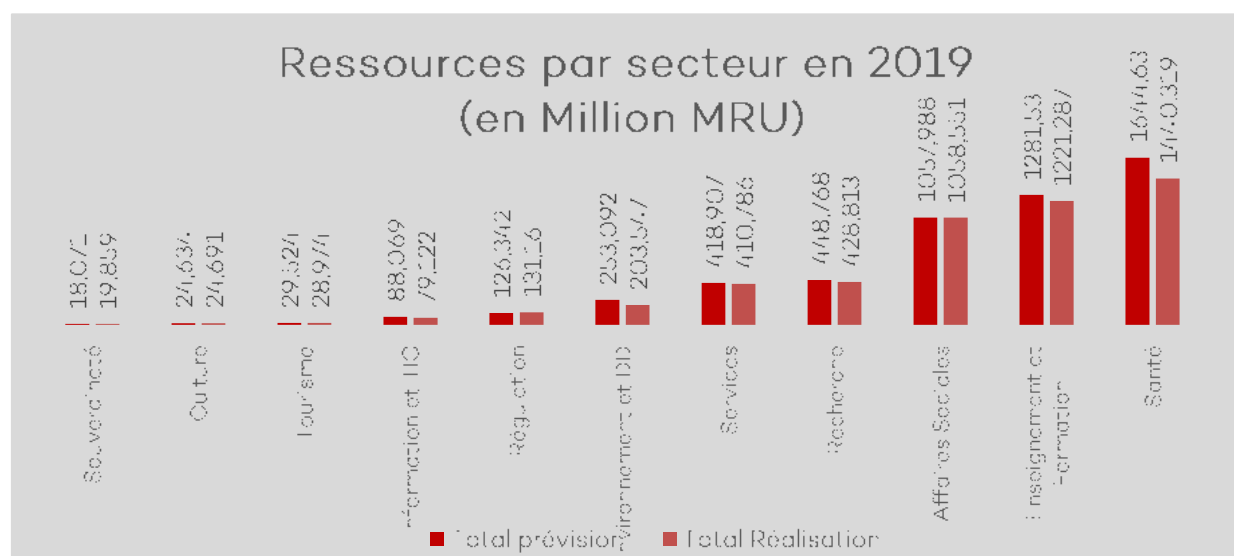
a. Ressources

Les ressources des Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) sont quasiment constituées de subventions et dotations budgétaires accordées par l'Etat. Ces ressources peuvent comprendre également des recettes propres et parfois des dons, des legs, ...etc.

Concernant les EPA étudiés, les prévisions du budget sont légèrement supérieures à leur réalisation et leur évolution est quasi-constante sur la période [2016-2019]. En effet, le taux de réalisation moyen est de 91% sur les quatre dernières années.

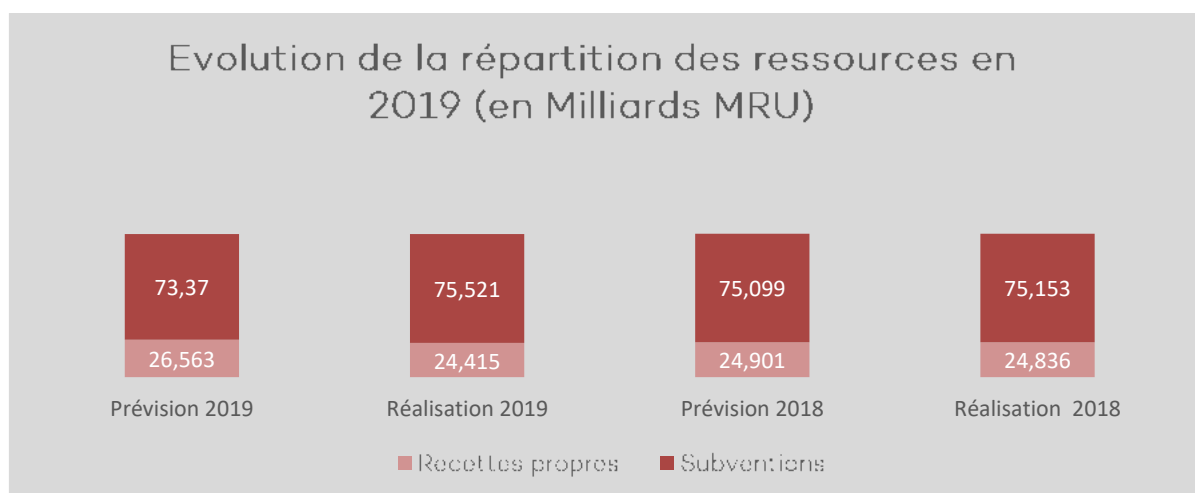


Les ressources du secteur de la Santé ont été de plus de 1440 millions de MRU en 2019, suivi par le secteur de l'Enseignement et la formation (1221 millions de MRU) puis par celui des Affaires sociales (1058,55 millions de MRU).



EP	Total des ressources de 2019
ANRPIS	2/1 296 313
CHN	218 668 610
CNC	21/ 012 /51
CNO	123 153 866
CNOU	165 905 264
HCZ	1/3 415 536
IMROP	165 252 551
IADAMOUN	/95 /11 596
UNA	488 853 /84

Une grande partie des ressources des EPA provient des subventions qu'ils perçoivent annuellement de l'Etat. En 2019, ces dernières représentent en moyenne 75,52% du volume global des ressources et sont essentiellement constituées de subventions de fonctionnement.



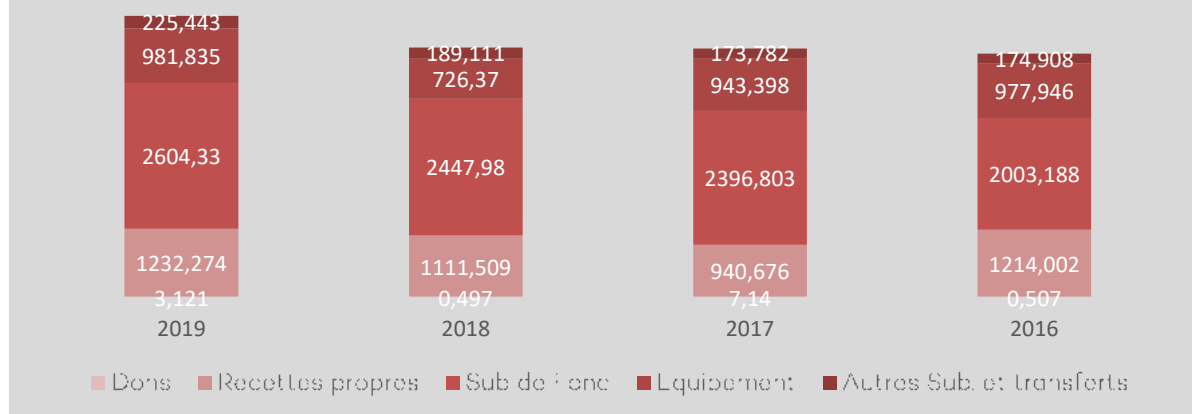
Les subventions accordées par l'Etat se divisent en deux principales catégories :

- La première est une subvention de fonctionnement, elle couvre la grande partie des ressources des EPA ;
- La deuxième catégorie est appelée subvention d'équipement inscrite au budget consolidé d'investissement de l'Etat (BCI).

De même, certains EPA peuvent bénéficier d'autres subventions provenant de leur tutelle technique.

Les dépenses des EPA, principalement liées à leurs activités et le budget alloué à leur expansion et développement, augmentent sur la période étudiée passant ainsi de 4471,27 millions de MRU à 5.047,12 millions de MRU.

Evolution de la répartition des Ressources en 2019 en Million MRU



Les subventions de fonctionnement sont passées de 2.396,8 millions de MRU en 2017 à près de 2.604,33 millions de MRU en 2019. Ceci montre la volonté du gouvernement de renforcer davantage son appui aux Etablissements Publics à caractère Administratif.

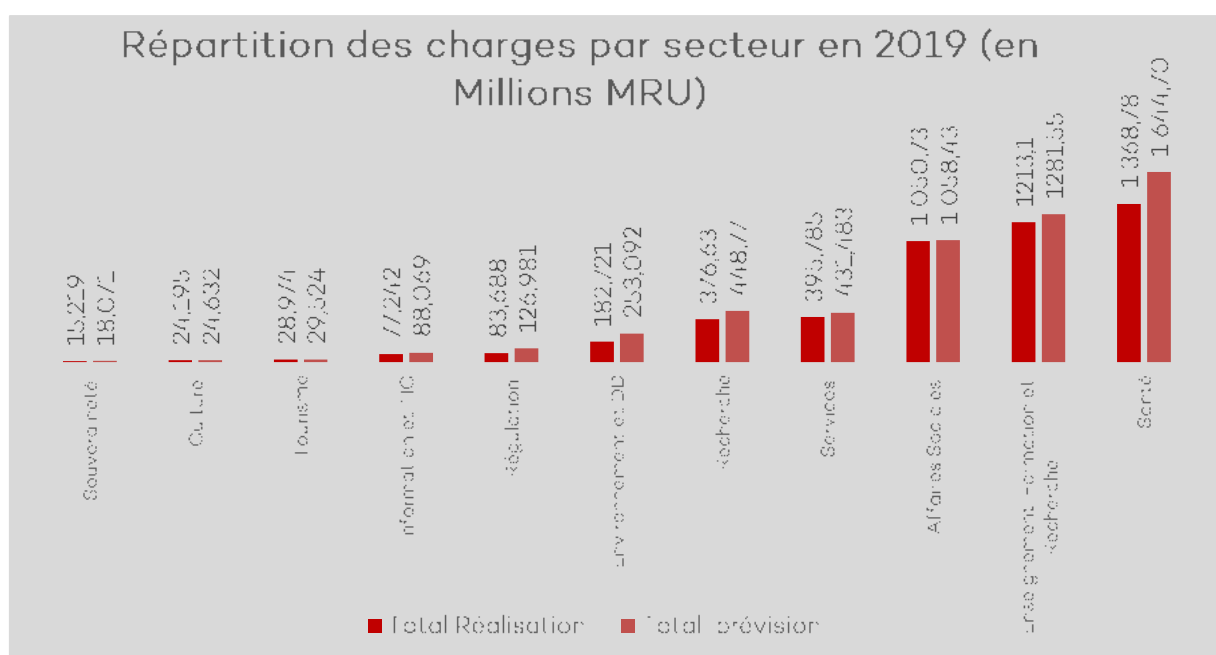
B. Charges

Dans un contexte où les charges d'exploitation reflètent souvent le niveau de maturité d'une entreprise et la dynamique de son activité, il est nécessaire d'analyser la structure des dépenses des EPA, le but étant d'atteindre une maîtrise des charges.

Toutes les charges des EPA (fonctionnement courant, investissements, frais de personnel, bourses, etc...) ont été incluses dans l'analyse.

Les prévisions de ces dernières se basent normalement sur les réalisations des années précédentes.

Les charges du secteur de la Santé sont les plus importantes parmi celles des secteurs dans lesquels les EPA opèrent. Elles représentent environ 28,42% du volume des dépenses globales en 2019. Ce secteur est suivi par celui de l'Enseignement et formation dont le total des dépenses s'élève à 1.213 millions de MRU (25,18%).

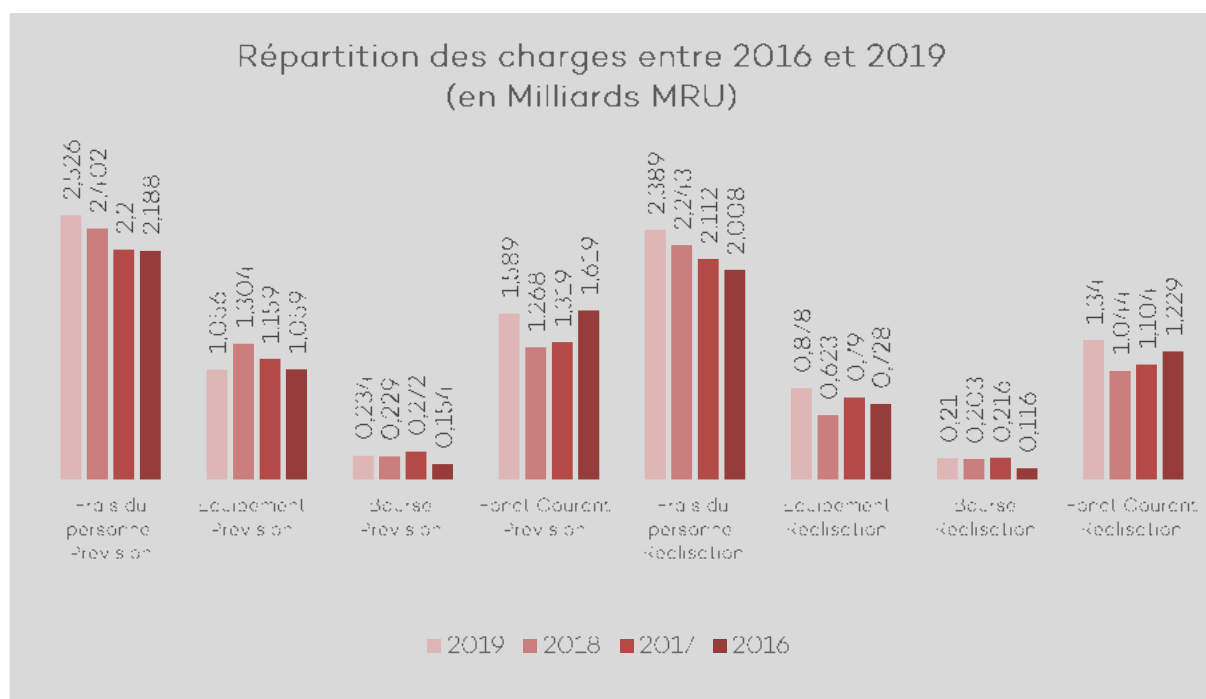


Les entreprises présentées ci-dessous représentent plus 52% du total global des charges du portefeuille des EPA. Dans le tableau ci-après, on retrouve quatre établissements appartenant au secteur de la santé, à savoir, l'Hôpital National, l'Hôpital Cheikh Zayed, le Centre National de Cardiologie et le Centre Hospitalier Mère Enfant. TADAMOUN occupe à elle seule plus de 16% des dépenses des EPA.

EP	Charges réalisées de 2019
ANRPTS	260 547 772
CIIME	93 187 712
CIIN	202 304 110
CNC	216 930 814
CNOU	157 936 169
HCZ	172 998 758
IMROP	127 593 533
TADAMOUN	795 711 596
UNA	488 853 784

Les charges des EPA étudiées se caractérisent par la prédominance des charges du personnel. Ce constat est généralement très répandu et s'explique par leur lien direct à l'activité d'exploitation. Elles ont été réalisées à hauteur de 89,11% en 2019.

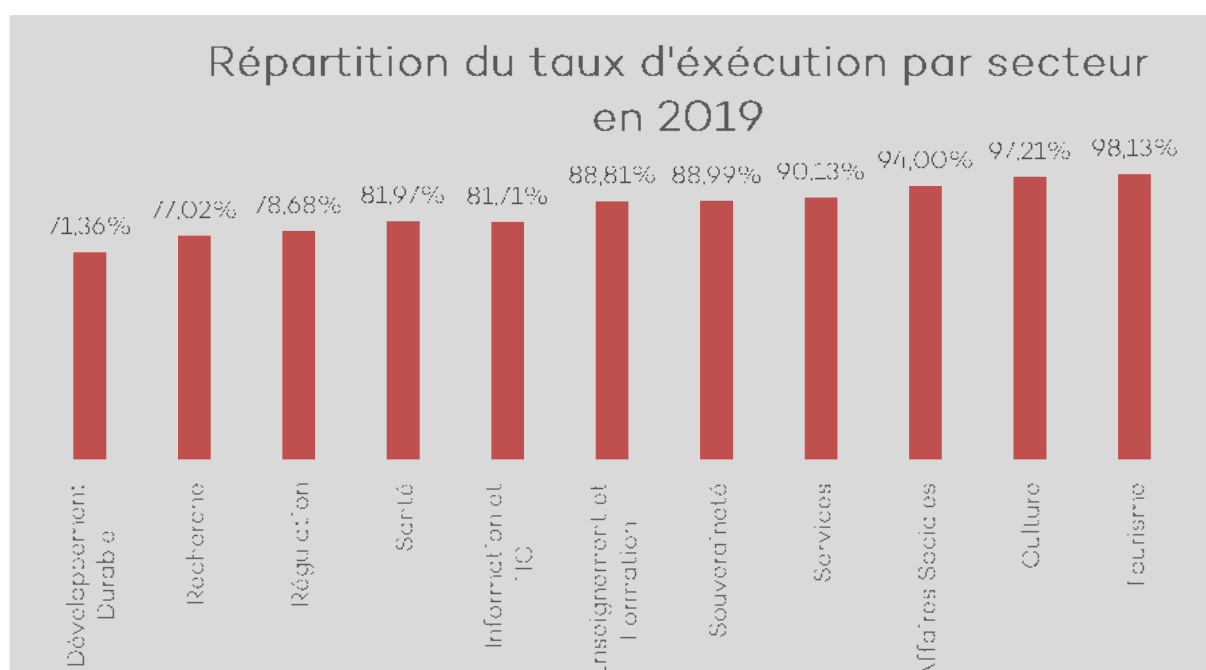
Par ailleurs, les charges du personnel des EPA représentent en moyenne 49,59% et les charges de fonctionnement courant 27,73%.



C. Taux d'exécution des dépenses budgétaires

Le taux d'exécution permet de mesurer la réalisation des charges des EPA par rapport à leurs prévisions. Ce qui-ci s'est élevé en moyenne à 83,67% sur les quatre dernières années.

Comparées aux autres charges, celles du personnel affichent le taux d'exécution le plus élevé à raison de 93,92% ; ce qui impacte largement le taux d'exécution du total des charges.



II. La structure financière

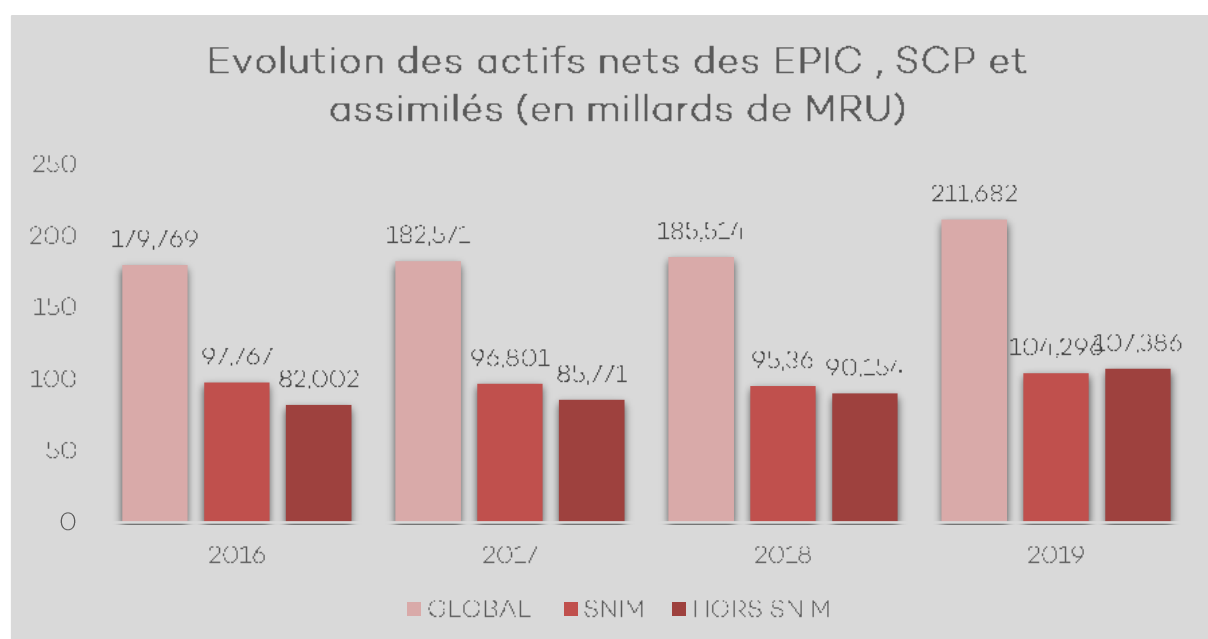
La performance économique des EPIC, SCP et assimilés a été évaluée à travers leurs états de synthèse. L'analyse financière suivante se fera sur la base des bilans de l'ensemble de ces entreprises. Ceci permettra d'avoir une idée de la santé financière de celles-ci. Seront étudiés d'une part, les actifs, les fonds propres et la situation nette de ces entités, et d'autre part leur endettement net.

Les établissements publics à caractère administratif ne disposant pas d'un bilan financier comme pour les EPIC, SCP et assimilés, la partie suivante n'appréhendera que la situation des bilans financiers de ces derniers.

A. Actifs nets

Le total de l'actif renseigne sur le patrimoine de l'entreprise. Il donne une appréciation effective de ce que détient l'entreprise. Généralement, on distingue l'actif immobilisé qui regroupe les biens durables dont l'entreprise est propriétaire et qui sont nécessaires à l'exercice de son activité (immobilisations incorporelles, corporelles et financières) et l'actif circulant qui est constitué par les éléments du patrimoine qui ne restent pas durablement dans l'entreprise et/ou qui sont transformés et ou consommés sur une année (marchandises ou produits finis transformés en créances lorsqu'ils sont vendus, créances transformées en liquidités lors du règlement des clients...).

En 2019, l'actif net de la SNIM a atteint 104,296 milliards MRU et représente un peu plus de la moitié de l'ensemble des actifs nets enregistrés par les différentes EP traitées dans ce rapport.



La répartition du patrimoine des EPIC, SCP et assimilés est caractérisée par la prééminence des actifs nets du secteur des mines et énergies qui représentent 68% de l'ensemble du patrimoine de cette catégorie.

Répartition des actifs nets par secteur en 2019 (en Milliards MRU)



Plus précisément, en 2019 la Société Nationale Industrielle et Minière détient plus de 72,7% du total des actifs du secteur des Mines et Énergies. Ce dernier est représenté par quatre autres entreprises qui sont la Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC), la Société Mauritanienne de Gaz (SOMAGAZ), la Société Mauritanienne des Industries de Raffinage (SOMIR) et la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM).

Le total des actifs des entreprises repris au niveau du tableau ci-dessus représente 90% des actifs nets du portefeuille de l'Etat.

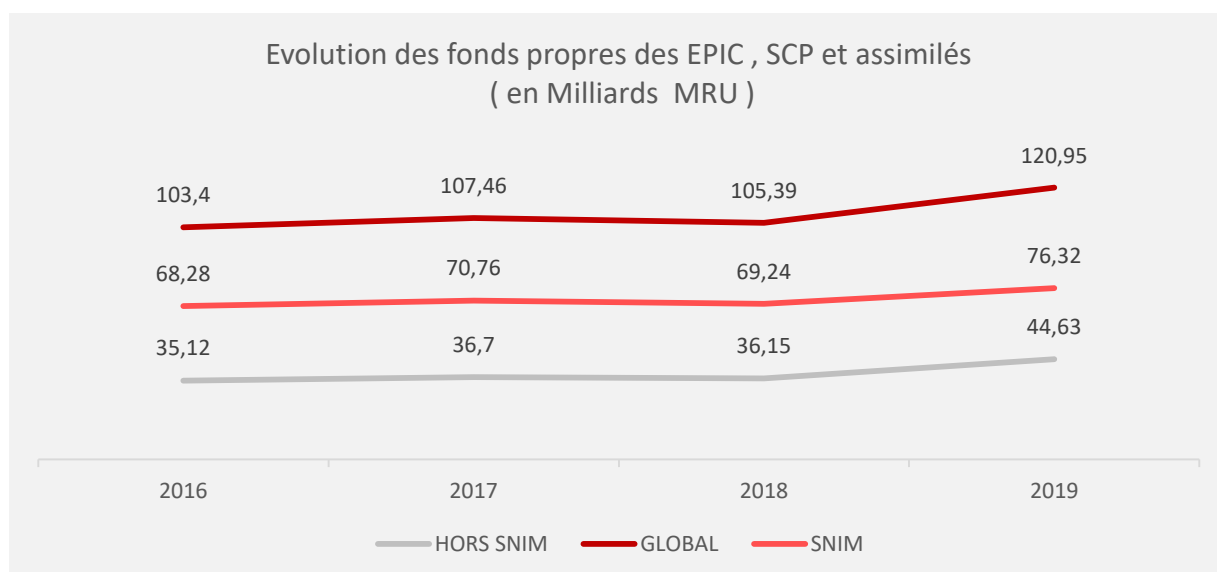
EP	Actif 2019
SNIM	104 296 000 000
SNDE	15 294 873 810
CNSS	2 591 859 984
SOMELEC	33 668 701 275
COMASUD	3 268 208 065
PT	3 282 110 347
CNAM	3 930 139 972
SMHPM	5 008 569 985
MAIL	6 527 954 346
MAURITEL	6 765 787 140
CDD	8 323 532 739

B. Fonds propres

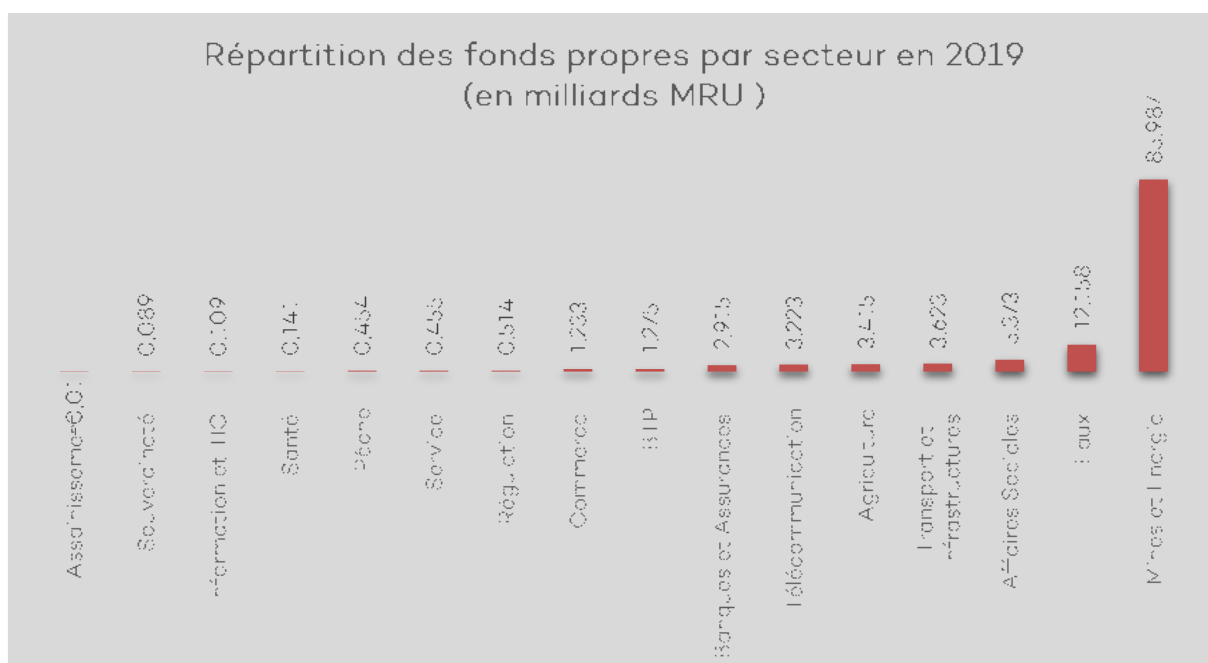
Les fonds propres (classés au niveau du passif) sont les ressources d'une société qui appartiennent à ses actionnaires. Ils comprennent :

- Le capital social
- Les réserves
- Le report à nouveau
- Les autres fonds propres
- Le résultat net en attente d'affectation
- Les subventions d'équipement
- Les provisions pour risques et charges

L'évolution enregistrée pendant la période couverte par l'étude est relativement constante. Le volume important des fonds propres des 62 EP est dû aux chiffres du secteur SNIM. En effet, ce dernier représente plus de 63% des fonds propres enregistrés par l'ensemble des EP au titre de l'année 2019.



L'impact de la SNIM sur le portefeuille de l'Etat est important, elle tire le secteur des mines et énergie vers le haut. En effet, les fonds propres de ce secteur représentent 71% de ceux de l'ensemble des entreprises publiques.



En plus de la SNM, les entreprises publiques listées ci-après représentent 92% du total des fonds propres des EPIC, SCP et assimilés.

EP	Fonds propres 2019
SNDE	12 065 527 629
PANPA	1 100 303 029
CDD	1 383 718 926
CNSS	1 599 121 050
COMASUD	2 817 180 577
MAURITEL	3 214 921 168
CNAM	3 627 576 111
SNIM	76 321 000 000
DAMANE	872 553 824
SOMELEC	8 412 807 235
MAIL	928 785 623
PAN	984 407 252

C. Situation nette

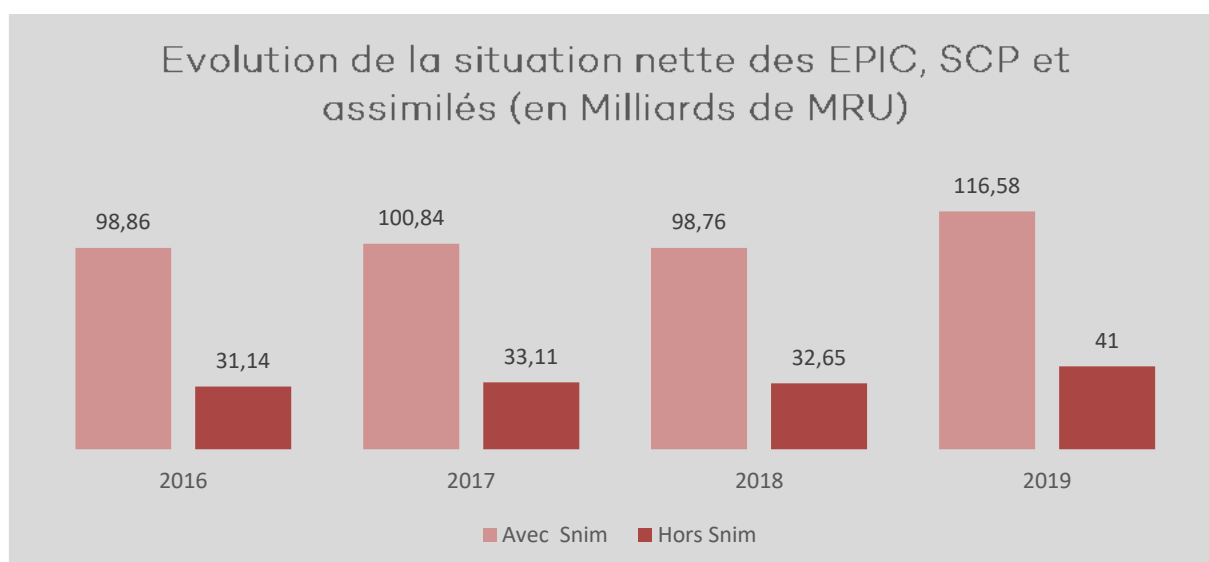
La situation nette se détermine de deux manières à partir du bilan comptable : soit à partir du passif de l'entreprise, soit à partir du cumul de l'actif auquel l'endettement est déduit.

L'approche retenue est la première. De ce fait, la situation nette a été calculée en additionnant tous les éléments composant les capitaux propres des EP concernées. Ainsi, la situation nette des entreprises étudiées comprend :

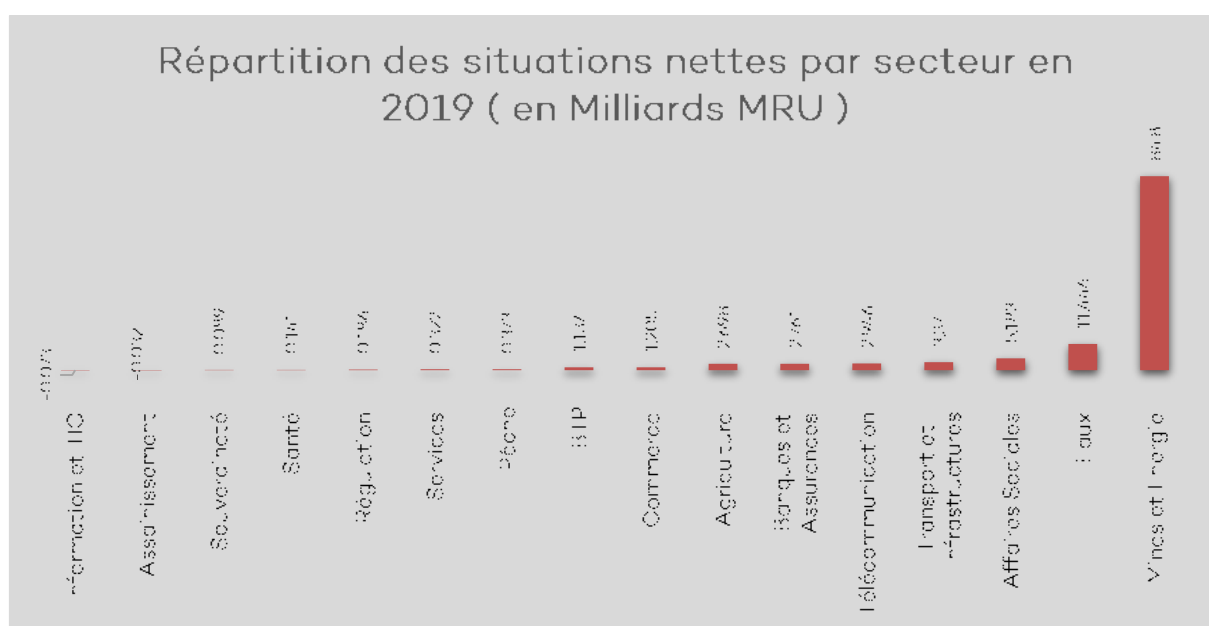
- Le capital social
- Les réserves
- Le report à nouveau
- Le résultat en attente d'affectation
- Les autres fonds propres

La SNM affiche une situation nette plus favorable que celle du reste des EP. Cette situation est due aux investissements importants qu'elle effectue ainsi qu'à la nature de son activité qui nécessite des capitaux propres importants.

Par ailleurs, la situation nette des EPIC, SCP et assimilés s'est améliorée au cours de la période étudiée, en passant de 98,87 Milliards d'€ en 2016 à 116,78 Milliards en 2019, réalisant ainsi, une croissance annuelle moyenne positive de 5,6%.



En termes de répartition par secteur, l'impact de la SNIM est remarquable. La situation nette du secteur des mines et énergie représente 73% du total de la situation nette des EPIC, SCP et assimilés du portefeuille de l'Etat.



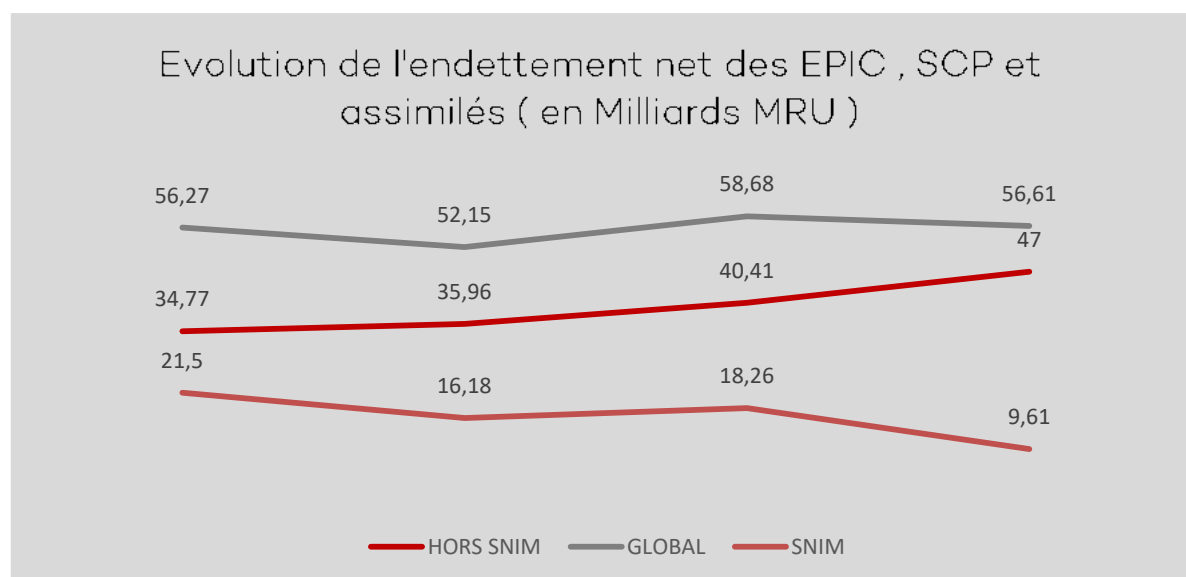
En plus de la SNIM, les entreprises publiques ci-après disposant d'une situation nette favorable et appartenant à des secteurs divers, représentent 94% du total de la situation nette des EPIC, SCP et assimilés du portefeuille de l'Etat.

EP	Situation nette 2019
SNDE	11 397 378 342
CDD	1 332 364 681
CNSS	1 599 121 050
COMASUD	2 817 180 577
MAURITEL	2 965 193 797
CNAM	3 437 623 441
SNIM	75 583 000 000
SOMELEC	8 021 641 805
PANPA	930 303 029
PAN	972 955 611

D. Endettement net

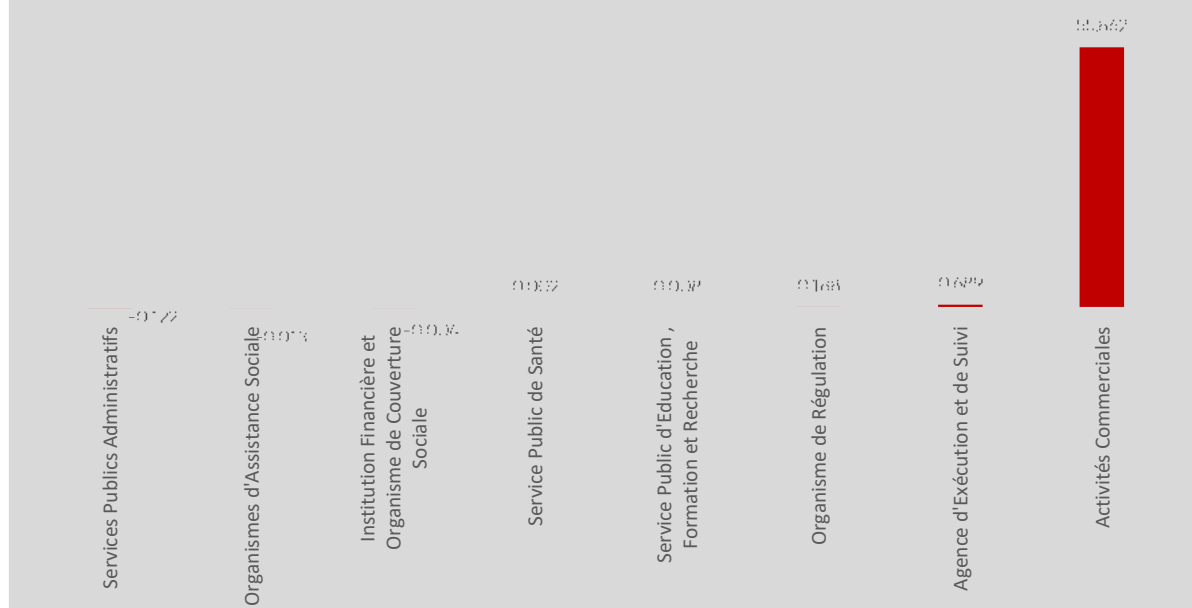
L'endettement net représente la situation financière des dettes d'une entreprise vis-à-vis de ses tiers hors exploitation (dettes fournisseurs, fiscales et sociales). Ces tiers sont constitués par les banques (dettes financières à court, moyen et long terme) ainsi que par les associés, le cas échéant.

De manière globale, l'endettement des entreprises est maintenu à un niveau relativement constant tout au long de la période de 2016 à 2019. L'endettement de la SNIM représente quant à lui, en moyenne sur la période, près de 30% de l'endettement net des EPIC, SCP et assimilés étudiés. Cette quote-part s'est réduite en 2019 pour représenter moins de 17% du total de l'endettement net des EPIC, SCP et assimilés étudiés.



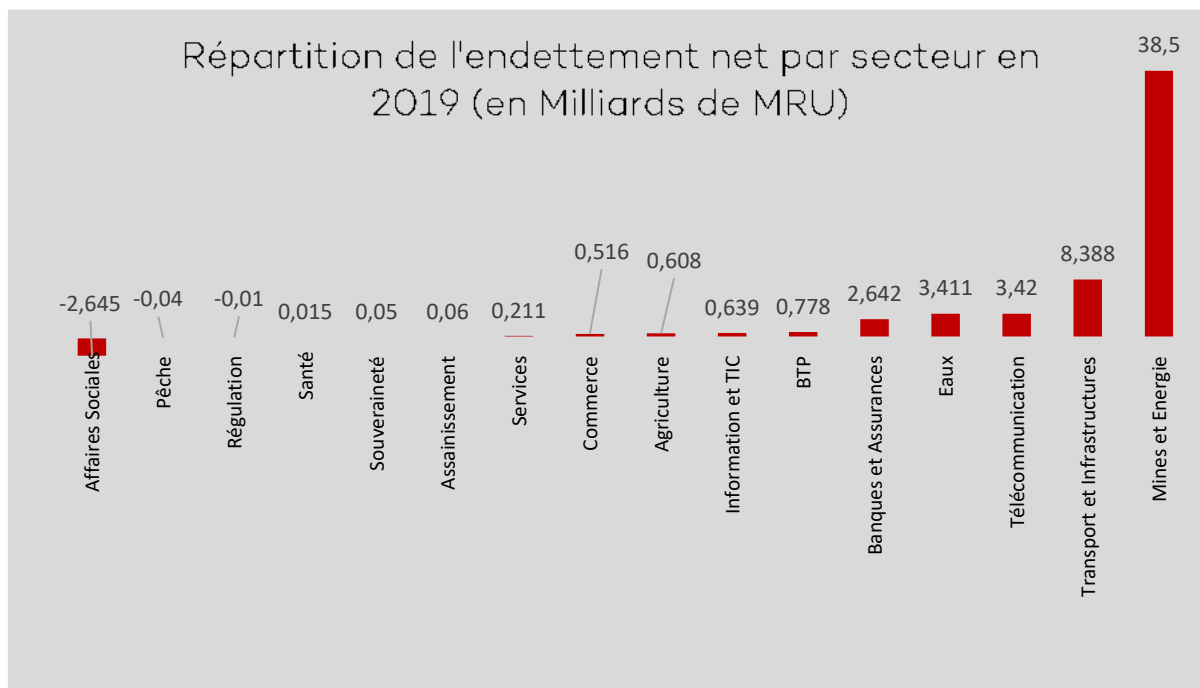
Les entreprises à vocation commerciale sont celles qui ont le plus recours au financement extérieur de leurs activités.

Répartition de l'endettement net par secteur en 2019 (en Milliards MRU)



Par ailleurs, le secteur des mines et énergie dispose de l'endettement le plus important du portefeuille des EPIC, SOP et assimilés. En effet, la nature du secteur nécessite de lourds investissements généralement financés par des prêts à long terme, notamment pour la mise en place d'infrastructures minières et le développement de l'accès à l'énergie.

Répartition de l'endettement net par secteur en 2019 (en Milliards de MRU)

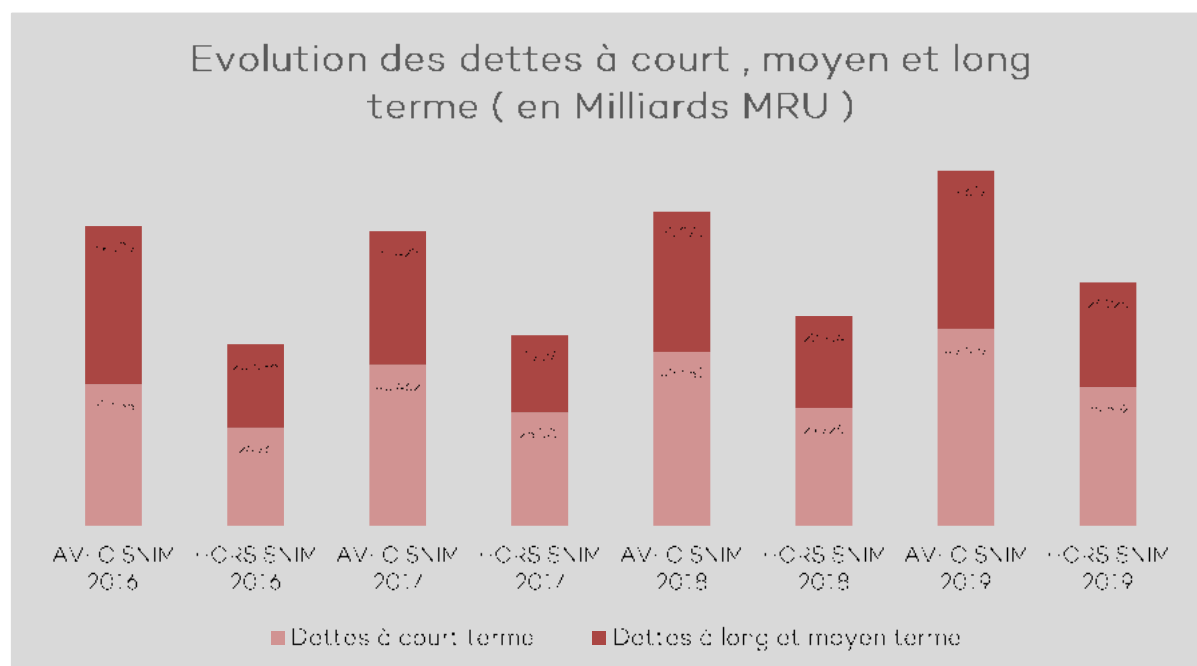


Dans ce cadre, la SOMELEC dispose de l'endettement net le plus élevé du secteur public. En 2019, sa dette représente environ 44% du volume global de la dette des EPIC, SCP et assimilés, devançant ainsi la SNIM.

EP	Endettement 2019
SOMELEC	24 830 347 138
SNIM	9 611 000 000
MAIL	5 385 222 658
SMHPM	4 036 451 376
SNDE	3 172 184 203
MAURITEL	3 095 651 725
PT	2 842 121 451
CDD	2 394 221 346
CHBANK	597 589 476
COMASUD	438 444 809

En termes de répartition par typologie de dettes, au-delà de l'endettement net, de manière spécifique, les dettes à moyen et à long terme ont dépassé celles à court terme sur toute la période de 2016 à 2019 avec un taux près de 55,5% du total des dettes des EPIC, SCP et assimilés.

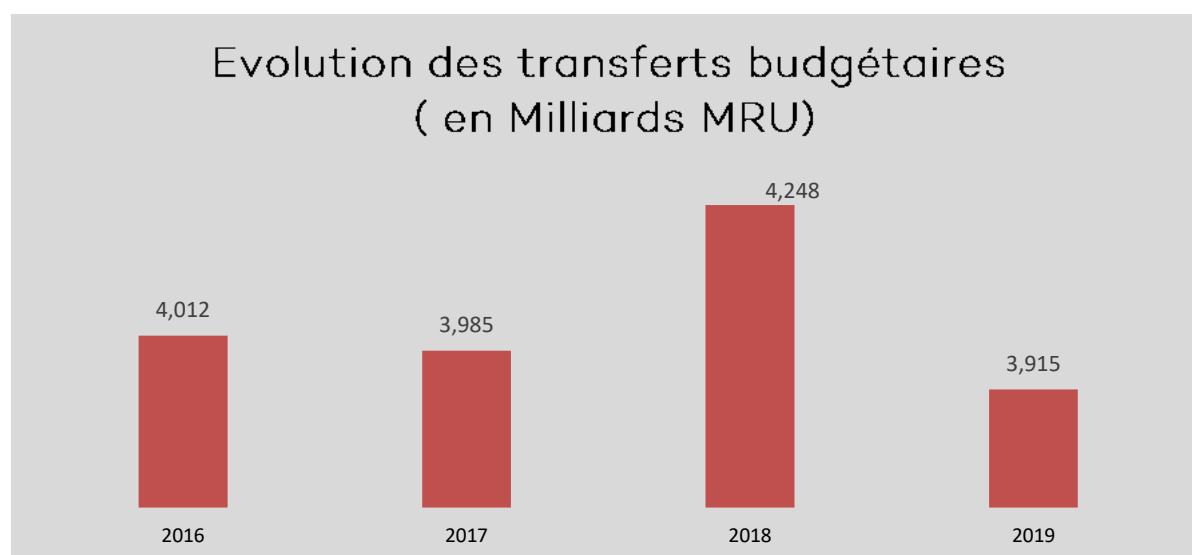
Hors SNIM, les dettes à court terme augmentent sur la période 2016-2019 avec un taux de croissance annuel moyen de 12% et restent inférieures aux dettes à moyen et à long terme.



III. Les relations avec l'Etat

a) Les transferts budgétaires

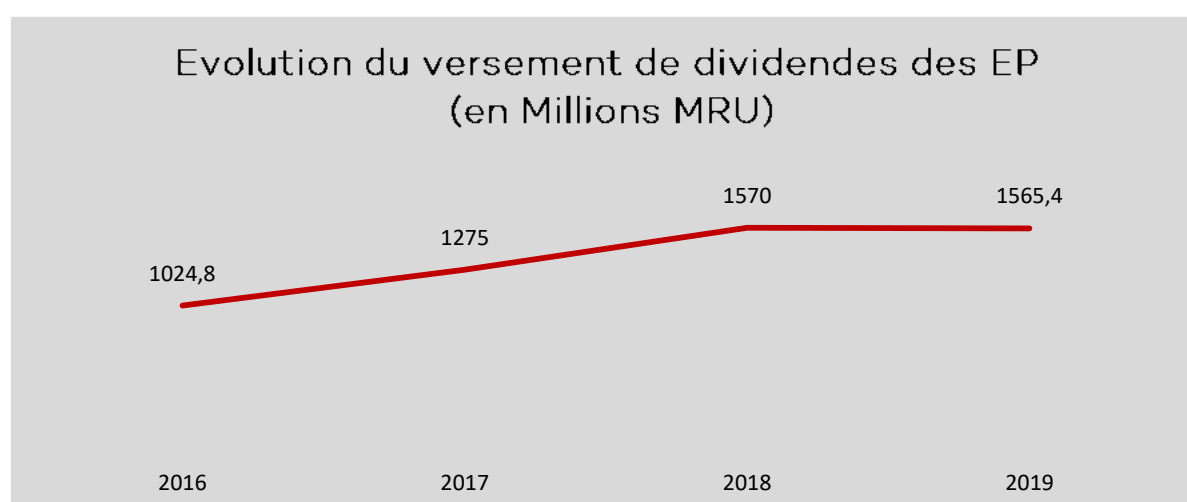
Les transferts budgétaires inscrits au niveau de la loi des finances envers les EP ont connu une diminution entre 2018 et 2019 de 7,84 % sous l'effet de la prise en charge des frais de personnes des EP au niveau de la partie I du budget de l'Etat, cessant ainsi de 4,248 Milliards MRU à 3,915 Milliards MRU.



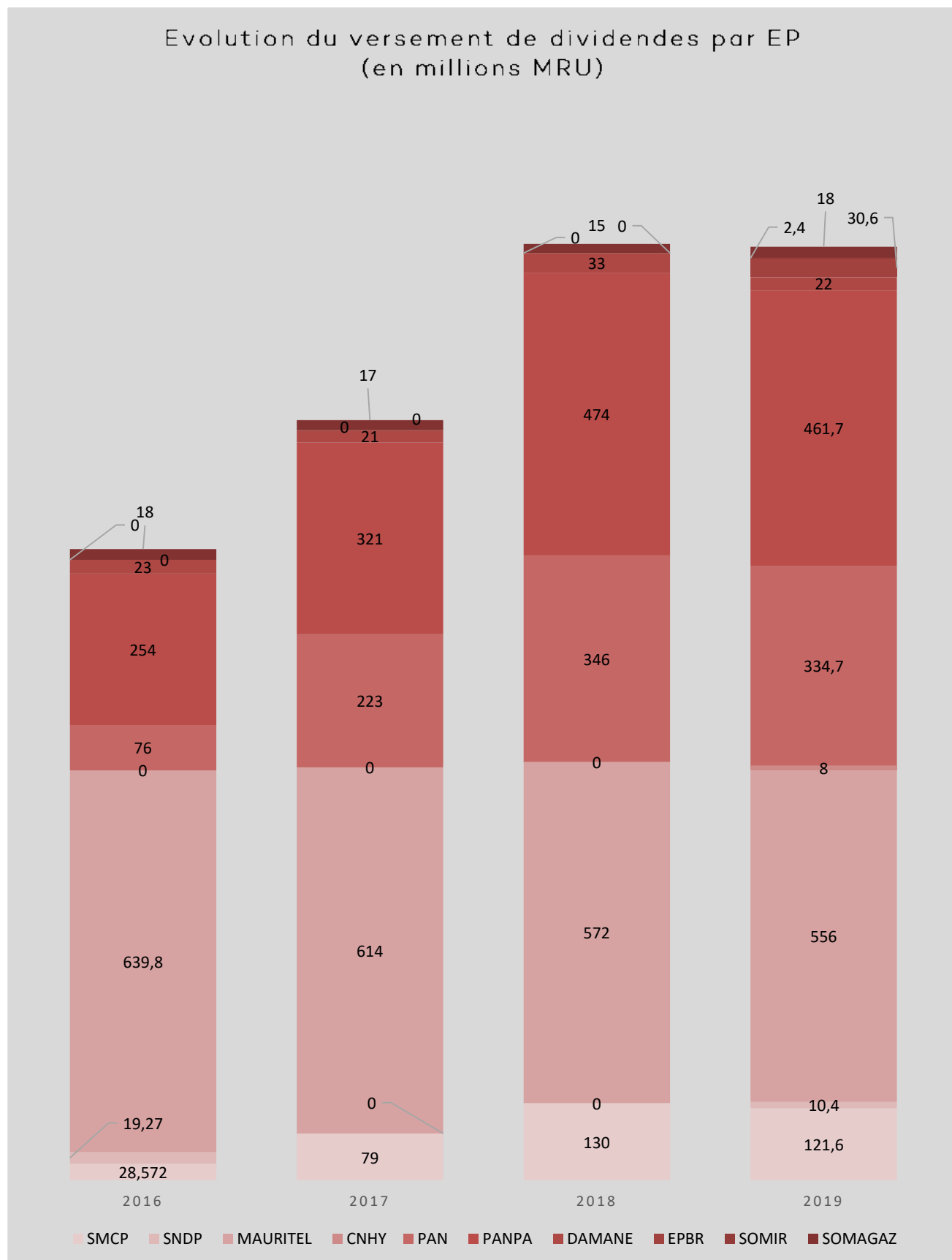
b) Les dividendes

Les recettes générées par le versement de dividendes des entreprises publiques envers l'Etat ont, quant à elles, affichées une hausse considérable sur la période [2016-2019]. En effet, celles-ci passent de 1.024,8 millions de MRU en 2016 à 1.565,4 millions de MRU en 2019, soit une progression de 52,75%.

Cette hausse constatée entre 2016 et 2019 est la conséquence du niveau de versement des dividendes de la part de la MAURITEL et des deux ports de Nouakchott et de Nouadhibou.



Les autres entreprises publiques affichent également une tendance haussière au niveau du versement de leurs dividendes :



PARTIE 3 : AUTRES INDICATIONS SECTORIELLES SUR LES EP

Cette partie complète l'analyse précédente des entreprises publiques. Elle passe en revue les principales caractéristiques des vingt et un secteurs porteurs de l'économie à travers deux axes.

Le premier volet consiste à apprécier la contribution de chaque groupement de statuts des EP, en effet la contribution de chacune des entités publiques varie en fonction de son statut juridique.

Le second porte sur la vocation des entreprises par secteur. Cet axe donne un aperçu sur la répartition des différents acteurs d'un secteur selon leur vocation principale.

I. Affaires Sociales :

Le secteur des affaires sociales regroupe les emplois concourants à la mise en œuvre des politiques visant à améliorer la santé de la population, à promouvoir et faciliter l'inclusion sociale et la vie associative ainsi qu'à développer le sport et les actions en faveur de la jeunesse.

Ses missions touchent les domaines de la famille, des retraités, de l'enfance, des personnes âgées, des handicapés, de l'autonomie et de lutte contre l'exclusion. Elles consistent à :

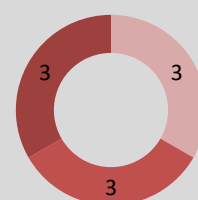
- La mise en œuvre des règles relatives aux régimes et à la gestion des organismes de sécurité sociale ainsi qu'aux organismes complémentaires ;
- La mise en œuvre de la politique de développement de l'économie sociale et solidaire ;
- L'élaboration des programmes de lutte contre la pauvreté.

En 2019, la part des EP relevant du secteur des affaires sociales dans le PIB national est de 0,27%. Ce secteur a réalisé globalement un chiffre d'affaires de 2.097 millions de MRU, des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements de 699 millions de MRU et un résultat net de 340 millions MRU.

EP par statut :

Le secteur des affaires sociales regroupe 9 entreprises publiques, dont 3 EPIC (la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'Office National de la Médecine du Travail et l'Établissement National des Awqaf), 3 EPA (l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, le Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi et le Centre National des Œuvres Universitaires) et 3 SP (la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'Agence Nationale de Promotion d'Emploi des Jeunes, l'Agence Nationale TADAMOUN de la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la Lutte contre la Pauvreté).

Affaires Sociales



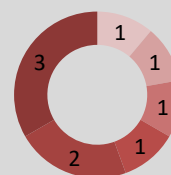
■ EPIC ■ EPA ■ SP

EP par vocation

Le secteur est composé de neuf EP :

- Trois organismes d'assistance sociale (le Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi, le Centre National des Œuvres Universitaires, l'Agence Nationale TADAMOJUN de la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la Lutte contre la Pauvreté) ;
- Un établissement de services publics administratifs (l'Etablissement National des Awqaf) ;
- Un établissement de service public de santé (l'Office National de la Médecine du Travail) ;
- Un organisme à caractère professionnel (l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) ;
- Une agence d'exécution et de suivi (l'Agence Nationale de Promotion d'Emploi des Jeunes) ;
- Deux Institutions financières et organismes de couverture sociale (la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Affaires Sociales



- Agence d'exécution et de suivi
- Service Public de Santé
- Services Publics Administratifs
- Organisme à Caractère Professionnel
- Institution Financière et Organisme de Couverture Sociale
- Organisme d'Assistance Sociale

II. Agriculture :

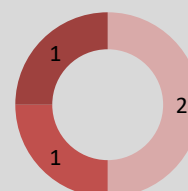
A noter que le secteur agricole est au cœur de l'économie des Pays les Moins Avancés (PMA). Il représente une large part du Produit Intérieur Brut (PIB), produit la majeure partie des denrées alimentaires de base et est la seule source de subsistance et de revenus pour plus de la moitié de la population de ces pays. Les liens étroits, en amont et en aval à l'intérieur du secteur rural ainsi qu'avec la contribution des autres secteurs de l'économie, procurent en outre un effet de stimulation de la croissance et de la génération de revenus et représente plus de 38% de l'emploi selon la Banque Africaine de Développement (BAD). Par ailleurs, près de 62 % de la population totale vit principalement d'activités rurales.

En Mauritanie, ce secteur comporte quatre entreprises dont deux ne disposent pas de chiffres d'affaires. Le chiffre d'affaires des deux autres est très faible.

EP par statut :

Ces entreprises sont constituées de 2 EPIC (FM et SONADER), d'un EPA (CNERV) et d'une SEM (COMASUD).

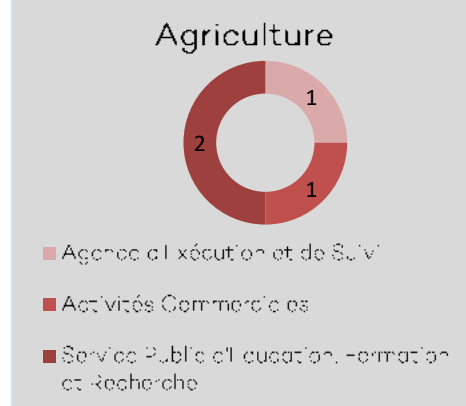
Agriculture



- EPIC
- EPA
- SEM

EP par vocation :

Les services publics d'éducation, de formation et de recherche représentent 2 établissements sur les 4 du secteur (soit 50%). Les agences d'exécution et de suivi représentent 1 établissement et un organisme d'activité commerciale.



III. Assainissement :

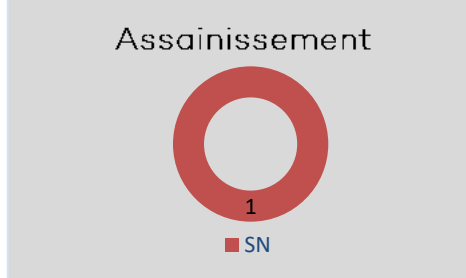
Ce secteur doit jouer un rôle très important car il a une forte liaison avec la santé publique en raison des nombreuses maladies liées à un milieu malsain.

Le secteur de l'assainissement comprend une seule entreprise publique qui exerce son activité sur tout le territoire national et dont l'objet est de :

- La réalisation et la gestion des réseaux d'assainissement pour les eaux usées et les eaux fluviales ;
- La réalisation et la gestion des eaux usées.

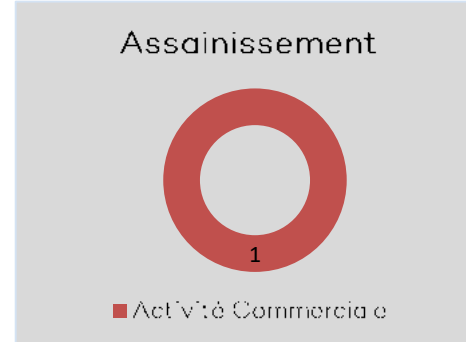
EP par statut :

L'Office National d'Assainissement est une société nationale soumise à la législation des sociétés anonymes sous réserve des dispositions de l'ordonnance 90-09 du 04/04/90.



EP par vocation :

La vocation de l'Office National d'Assainissement est commerciale.



IV. Banque et Assurance :

Le secteur bancaire regroupe 3 entreprises : une banque (CH-BANK), une société d'assurance (DAMANE-SA) et une entreprise à statut particulier (CDD) contre 17 banques privées.

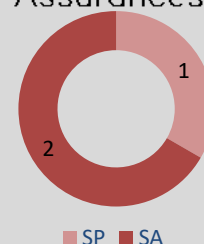
En 2019, les EP relevant du secteur des banques et assurances ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 455 millions de MRU, des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements de 419 millions de MRU et un résultat net global de 138 millions MRU.

La part du secteur des banques et assurances des EP dans PIB National est de 0,16%.

EP par statut :

Le secteur bancaire regroupe 3 entreprises. Il se caractérise par une prédominance des sociétés anonymes. En effet, les SA représentent plus de 66%. La Caisse des Dépôts et de Développement est la seule entreprise à statut particulier dans ce secteur.

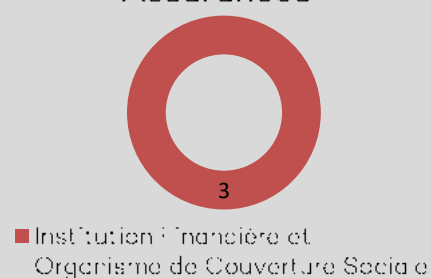
Banques et Assurances



EP par vocation :

La Caisse des Dépôts et de Développement, Chinguett Bank et Damane Assurance sont les seuls établissements du secteur public qui représentent des institutions financières et organismes de couverture sociale.

Banques et Assurances



V. BTP :

Le BTP est dominé, comme le secteur qui le précède par le privé avec une croissance en 2014 39,7%.

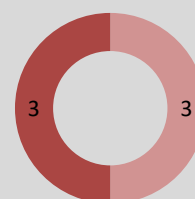
En 2019, les EP relevant du secteur du BTP ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 720 Millions MRU, des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements de 321 Millions MRU et un résultat net de 56,14 Millions MRU.

La part des EP relevant du secteur du BTP dans le PIB national est de 0,12%

EP par statut :

Le secteur de BTP est composé de trois sociétés nationales (la Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat, de Promotion et de Gestion Immobilière, la Société Nationale des Puits et Forages, la Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux) et de 3 EPIC (le Laboratoire National des Travaux Publics, l'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux et l'Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets)

BTP

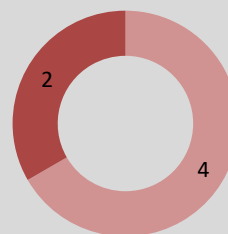


■ EPIC ■ SN

EP par vocation :

Le secteur est composé de six établissements : Quatre agences d'exécution et de suivi (l'Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets, l'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux, la Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux et la Société Nationale des Puits et Forages) et 2 ayant des activités commerciales (la Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat, de Promotion et de Gestion Immobilière et le Laboratoire National des Travaux Publics)

BTP



■ Agence d'Exécution et de Suivi
■ Activités Commerciales

VI. Commerce :

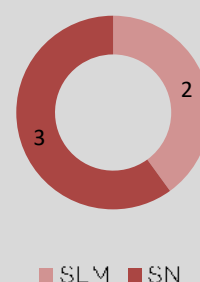
Les EP du secteur du commerce ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 1392 Millions MRU en 2019, des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements de 575 Millions MRU et un résultat net de 90,062 Millions MRU.

La part de ce secteur dans le PIB national est de 0,22%.

EP par statut :

Le secteur du commerce est composé de trois sociétés nationales (la Centrale d'Achat des Mécanismes Essentiels, Equipements et Consommables, la Société Mauritanienne de Produits Laitiers et la Société Tourtour Mauritanie) et de deux sociétés d'économie mixte (la Société Mauritanienne de la Commercialisation de Poissons et la Société des Chantiers Navals de Mauritanie).

Commerce



EP par vocation :

Le secteur est composé de 5 sociétés ayant uniquement une activité commerciale.

Commerce



VII. Culture

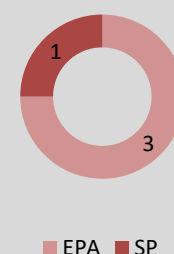
La culture contribue au développement de nombreux écosystèmes nationaux et internationaux à partir de ses différentes branches : le patrimoine culturel, les archives, les bibliothèques, les livres, la presse, les arts visuels, les spectacles vivants, l'audiovisuel et le multimédia, l'architecture, la création publique, l'artisanat d'art avec six fonctions économiques : création, production et édition, diffusion et commercialisation, conservation, formation, administration et réglementation.

Les EP de ce secteur ont majoritairement un statut d'EPA et fonctionnent essentiellement grâce aux subventions accordées par l'Etat.

EP par statut :

Le secteur de la culture est composé de trois Etablissements Publics à caractères Administratifs (la Bibliothèque Nationale, la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes, l'Office National des Musées) et un établissement à Statut Particulier (la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers).

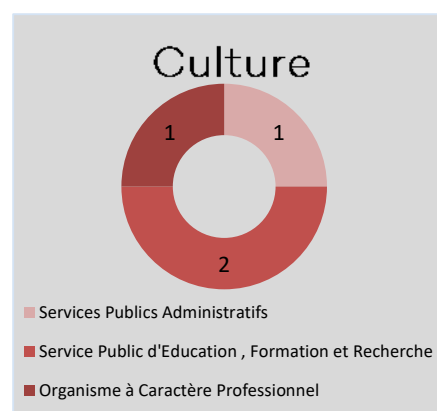
Culture



EP par vocation :

Le secteur est composé de 4 EP :

- Deux établissements de services publics d'éducation, formation et de recherche : la Bibliothèque Nationale et l'Office National des Musées,
- Un organisme à caractère professionnel : la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers,
- Et un établissement de services publics administratifs : la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes.



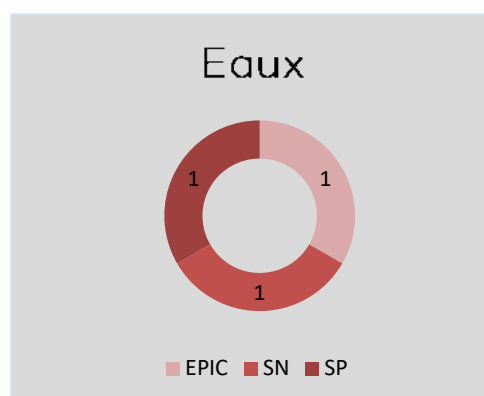
VIII. Eaux :

Les EP du secteur des Eaux ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 986 Millions de MRU en 2019, des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements du secteur de 373 Millions de MRU et un résultat net de -426,652 Millions MRU.

La part des EP du secteur des Eaux dans le PIB National est de 0,14%.

EP par statut :

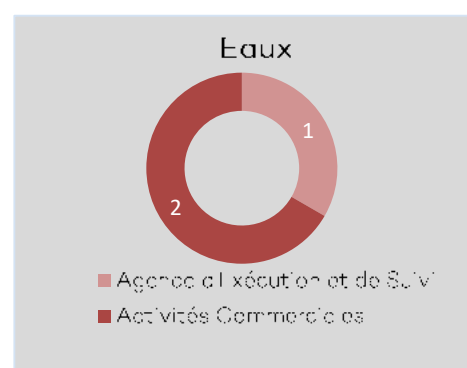
Le secteur des Eaux est composé d'une Société Nationale (la Société Nationale de la Distribution des Eaux), un établissement à Statut Particulier (l'Agence pour l'Accès Universels aux Services) et un Etablissement à caractère Industriel et Commercial (l'Office National des Services d'Eau en Milieu Rural).



EP par vocation :

Le secteur des Eaux est composé de 3 EP :

- Deux établissements ayant une vocation commerciale ;
- et une agence d'exécution et de suivi.



IX. Enseignement et Formation :

Le secteur de l'éducation a connu des progrès ces dernières années, notamment en termes d'accès et d'achèvement du primaire. Entre 2012-2013 et 2018-2019, les taux bruts de scolarisation ont augmenté de 97 % à 103%.

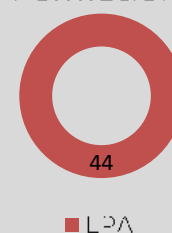
Pour résoudre ces problèmes, le pays a développé son deuxième plan sectoriel de l'éducation (PNDSE II), qui couvre la période 2011-2020.

Les EP de ce secteur ont exclusivement un statut d'EPA et fonctionnent essentiellement grâce aux subventions accordées par l'Etat.

EP par statut :

Le secteur de l'Enseignement et Formation est composé exclusivement des Etablissements Publics à caractère Administratif (soit 44 EPA) expliquée par la nature même du secteur.

Enseignement et Formation

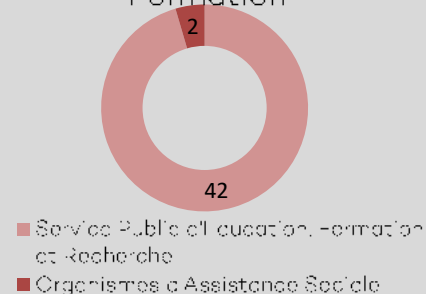


EP par vocation :

Les services publics d'éducation, formation et recherche représentent 42 établissements sur les 44 du secteur (soit 95,45%) composé par les écoles de formation technique, les universités, les instituts et les centres de formation.

Les organismes d'assistance sociale sont représentés à travers le Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap (CFPSESH) et le Centre de Protection et d'Intégration Sociale des Enfants (CPISE).

Enseignement et Formation



X. Environnement et Développement Durables :

Les EP de ce secteur ont exclusivement un statut d'EPA et fonctionnent essentiellement grâce aux subventions accordées par l'Etat.

EP par statut :

Le secteur de l'environnement et du développement durable est composé de 5 établissements uniquement à caractère administratif comprenant l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte, le Parc National d'Awleiguatt, le Parc National de Diawling, l'Office National de la Météorologie et le Parc National du Banc d'Arguin.

Environnement et Développement Durable

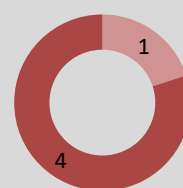


EP par vocation :

Le secteur est composé de cinq EP :

- Quatre établissements de services publics administratifs ;
- Et une agence d'exécution et de suivi.

Environnement et Développement Durable



■ Agence d'Exécution et de Suivi
■ Services Publics Administratifs

XI. Informations et TIC :

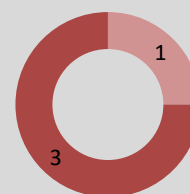
Les EP du secteur des informations et TIC ont réclisées globalement un chiffre d'affaires de 178 Millions de MRU en 2019, une somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements publics du secteur de 11 Millions de MRU et un résultat net de 79,771 Millions de MRU.

La part des EP du secteur des informations et TIC dans le PIB National est de 0,0043%.

EP par statut :

Le secteur des informations et TIC est composé de 3 sociétés anonymes (e Radio de Mauritanie, la Télédiffusion de Mauritanie, la Télévision de Mauritanie) et un Etablissement Public à caractère Administratif (l'Agence Mauritanienne d'Information)

Informations et TIC



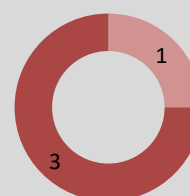
■ LPA ■ SA

EP par vocation :

Le secteur est composé de quatre EP :

- Trois établissements ayant des activités commerciales ;
- Et un établissement de services publics administratifs.

Informations et TIC



■ Activités Commerciales
■ Services Publics Administratifs

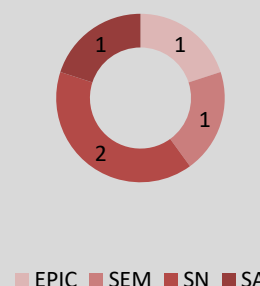
XII. Mines et Energie :

Les EP du secteur des mines et de l'énergie ont réalisés en 2019 globalement un chiffre d'affaires de 38.873 Millions de MRU, une valeur ajoutée de 25.086 Millions de MRU et un résultat net de 9.631 Millions de MRU. Leur part dans le PIB National est de 10%.

EP par statut :

Le secteur de mines et énergie est composé de 5 établissements dont 1 Etablissement à caractère Industriel et Commercial (la Société Mauritanienne des Industries de Raffinage), 2 sociétés nationales (la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier et la Société Mauritanienne d'Électricité), une Société d'Economie Mixte (la Société Mauritanienne de Gaz) et une Société Anonyme (la Société Nationale Industrielle et Minière SNM).

Mines et Energie



EP par vocation :

Le secteur est composé de cinq EP ayant uniquement une activité commerciale.

Mines et Energie



XIII. Pêche :

En 2019, les EP du secteur de pêche ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 322 Millions de MRU, une valeur ajoutée de 192 Millions de MRU et un résultat net de 82,16 Millions de MRU. La part de ces entreprises dans le PIB National est de 0,073%.

EP par statut :

Le secteur de la pêche est composé de 3 Etablissements uniquement à caractère Industriels et Commerciaux (l'Établissement Portuaire de la Baie du Repos, le Marché au Poisson de Nouakchott et la Société Nationale de Distribution de Poisson).

Pêche

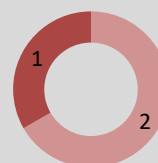


EP par vocation :

Le secteur est composé de trois EP :

- Deux établissements ayant des activités commerciales ;
- et un organisme d'assistance sociale.

Pêche



- Activités Commerciales
- Organisme d'Assistance Sociale

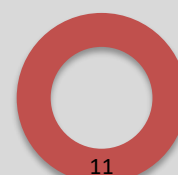
XIV. Recherche :

Les EP menant des activités de recherche se situent en Mauritanie sont nombreuses et dépendent de plusieurs ministères de l'Etat les ont ce qui en charge de l'éducation nationale. Ces EP ont exclusivement un statut d'EPA et fonctionnent grâce aux subventions accordées par l'Etat.

EP par statut :

Le secteur de la Recherche regroupe 11 Etablissements uniquement à caractère Administratif.

Recherche



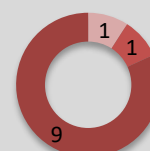
- EPA

EP par vocation :

Le secteur de recherche est caractérisé par une prédominance des établissements de services publics d'éducation, formation et recherche, ils représentent 81% qui s'expliquent par la nature du secteur.

Les services publics administratifs et les organismes de régulation sont représentés chacun par un seul établissement.

Recherche



- Services Publics Administratifs
- Organisme de Régulation
- Service Public d'Education, Formation et Recherche

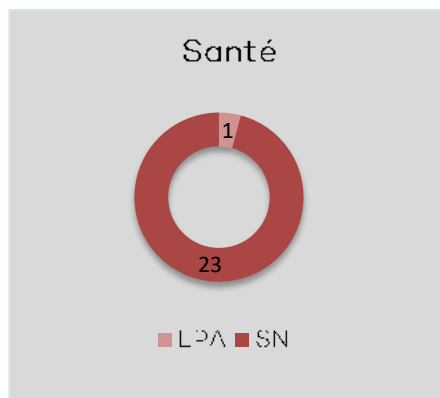
XV. Secteur de santé :

Les EP de ce secteur ont exclusivement un statut d'EPA et fonctionnent principalement avec des subventions accordées par l'Etat. La part de ces EP dans le PIB National est de 0,03/1%.

EP par statut :

Le secteur public de la santé est caractérisé par une prédominance des EPA. Ils représentent 96% du secteur (23 EPA). Cela s'explique par la nature du secteur.

Le Centre Hospitalier des Spécialités de Nouadhibou a un statut de société nationale.

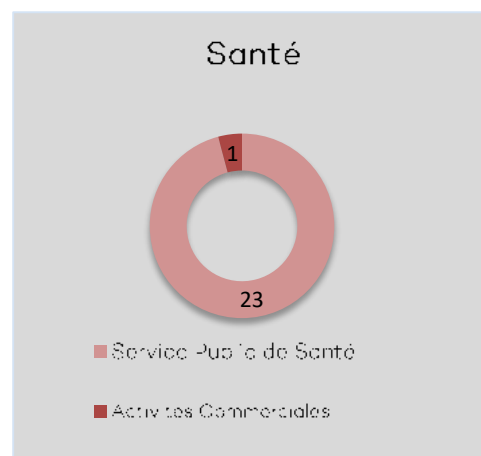


EP par vocation :

Le secteur de la santé est composé de

Vingt-quatre (24) EP :

- Vingt-trois (23) EP de services publics de Santé comprenant, entre autres
 - o Le Centre Hospitalier National ;
 - o l'Institut National Hépatite-Vira (NIHV) ;
 - o et l'Office National de la Médecine du Travail (ONMT).
- Et une EP ayant des activités commerciales



XVI. Services :

Les EP du secteur du service public ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 44 Millions de MRJ en 2019, une valeur ajoutée de 11 Millions de MRJ et un résultat net de -27,3/11 Millions MRJ.

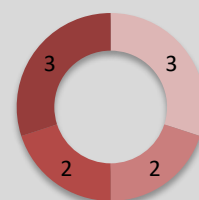
La part des EP de ce secteur dans le PIB National est de 0,0/12%.

EP par statut :

Le secteur de services publics regroupe 10 établissements dont :

- 3 Etablissements à caractère Industriel et Commerciaux comprenant l'Imprimerie Nationale, de l'Office du Complexe Olympique, de l'Agence des Poles de Congrès de Mauritanie.
- 2 Etablissements à caractère Administratif comprenant l'Office National de la Statistique et l'Institut Pédagogique National,
- 3 établissements à Statut Particulier comprenant l'Agence pour le Développement Urbain, l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie,
- Et 2 SEM comprenant la Société des Abattoirs de Nouakchott et la Société Nationale d'Importation et d'Exportation

Services

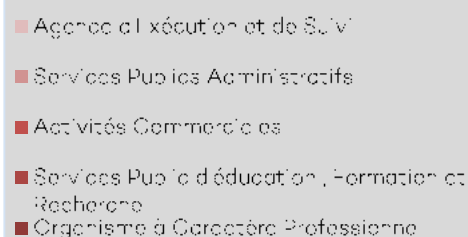
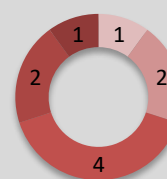


EP par vocation :

Le secteur est composé de 10 EP :

- Quatre établissements ayant des activités commerciales,
- Deux établissements de services publics administratifs,
- Deux établissements de service public d'éducation, formation et de recherche,
- Un organisme à caractère professionnel,
- Et une agence d'exécution et de suivi.

Services



XVII. Télécommunication

Les entreprises du secteur sont essentiellement détenues par des compagnies étrangères. Mauritel est détenue à 51% par le groupe Maroc Telecom, 46% par l'Etat Mauritanien et 3% par ses employés.

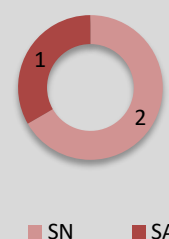
En 2019, la part des EP relevant du secteur des Télécommunications en Mauritanie dans le PIB national est de 1,45%.

Le secteur des télécommunications a réalisé un chiffre d'affaires de 4.868 Millions MRU en 2019, une somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des établissements du secteur de 3797 Millions de MRU et un résultat net de 134,6 Millions MRU.

EP par statut :

Le secteur des télécommunications regroupe 2 Sociétés Nationales composées de la Société Mauritanienne des Postes, la Société pour le Développement des Infrastructures Numériques et une Société Anonyme nommée la Société Mauritanienne des Télécommunications.

Télécommunication

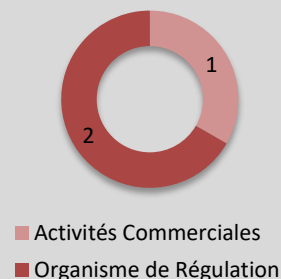


EP par vocation :

Le secteur est composé de 3 EP :

- Un organisme de régulation,
- Et deux établissements ayant une activité commerciale.

Télécommunication



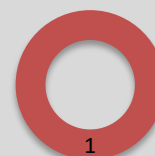
XVIII. Tourisme

Ce secteur est constitué par un seul EPA fonctionnant grâce aux subventions accordées par l'Etat.

EP par statut :

Le secteur du tourisme est composé d'un seul Etablissement à caractère Administratif : Office National du Tourisme.

Tourisme



■ EPA

EP par vocation :

L'Office National du Tourisme est un EP de service public administratif.

Tourisme



■ Services Publics
Administratifs

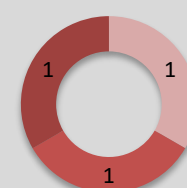
XIX. Souveraineté :

Les entreprises publiques du secteur de la souveraineté ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 134 Millions de MRU en 2019, une valeur ajoutée de 85 Millions de MRU et un résultat net de 10/488 Millions MRU.

EP par statut :

Le secteur de la souveraineté regroupe 1 EPA (Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confiscués et du Recouvrement des Avoirs Criminels), 1 EPIC (Agence Nationale de l'Aviation Civile), et 1 établissement à Statut Particulier (Autorité Nationale de Radioprotection, de Sécurité et de sécurité Nucléaire).

Souveraineté



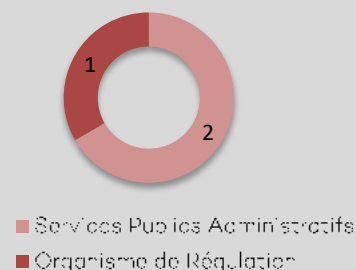
■ EPIC ■ EPA ■ SP

EP par vocation :

Le secteur est composé de trois EP :

- Un organisme de régulation ;
- Et deux établissements de Service public administratif.

Souveraineté



XX. Transport et Infrastructure :

Les EP du secteur de transport et infrastructures ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 3.670 Millions de MRJ en 2019, une valeur ajoutée de 1.751 Millions de MRJ et un résultat net de 531,576 Millions de MRJ.

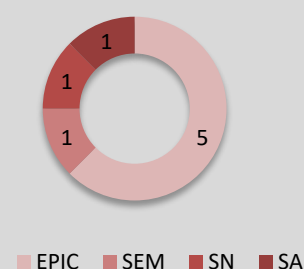
La part des EP de ce secteur dans le PIB National est de 0,67%.

EP par statut :

Le secteur du transport et infrastructures regroupe 8 établissements dont :

- 5 établissements à caractère industriels et commerciaux composés par le Port Autonome de Nouadhibou, le Port Autonome de Nouakchott et « Port de l'Amitié », le Port de TANT, la Société de Transport Public et l'Établissement National pour l'Entretien Routier (ENER) ;
- Une Société Nationale, la Société des Bacs de Mauritanie ;
- Une Société Anonyme nommée la Mauritanie Airlines (MAU) ;
- Et une Société d'Economie Mixte (la Société des Aéroports de Mauritanie).

Transport et Infrastructure

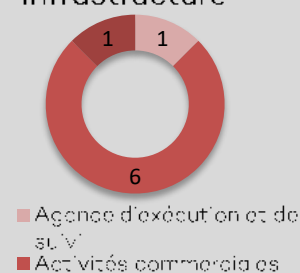


EP par vocation :

Le secteur est composé de huit EP :

- Six établissements ayant une activité commerciale ;
- Un organisme d'assistance sociale ;
- Et une Agence d'exécution et de suivi

Transport et infrastructure



XXI. Régulation

Les EP du secteur de régulation ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de 375 Millions MRU en 2019, une valeur ajoutée de 274 Millions MRU et un résultat net de -67,498 Millions MRU.

La part de ce secteur dans le PIB National est de 0,104%

EP par statut :

Le secteur de la régulation comprend 5 établissements uniquement à Statut Particulier : le Centre de Régulation de la Zone Franche de Nouadhibou, l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers, la Commission Nationale des Hydrocarbures, l'Autorité de Régulation Multisectorielle et la Haute Autorité de Presse et de l'Audovisuel.

Régulation

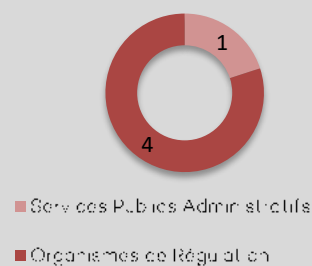


EP par vocation :

Le secteur est composé de cinq EP :

- Quatre organismes de régulation,
- Et un établissement de services publics administratifs.

Régulation



ANNEXES

Glossaire EP

Sigle	Etablissement
AC NAVALE	Académie Navale
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AMI	Agence Mauritanienne d'Information
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion d'Emploi des Jeunes
ANESP	Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
ANRPIS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence Pour l'Accès Universels aux Services
APCM	Agence des Palais de Congrès de Mauritanie
ARM	Autorité de Régulation Multisectorielle
AROTR	Autorité Régulation et d'Organisation des Transports Routiers
ARSN	Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de sécurité Nucléaire
AWQAF	Etablissement National des Awqaf
BN	Bibliothèque Nationale
CAMEC	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels, Equipements et Consommables Médicaux
CARSECL	Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi
CCIAM	Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CFPE	Centre de Formation Professionnelle pour l'Enfance
CFPF	Centre de Formation Pour la Promotion Féminine
CFPM	Centre de Formation Professionnelle des Mahadras

CHPSESH	Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap
CH AIOUN	Centre Hospitalier d'AIOUN
CH AKJOUJI	Centre Hospitalier d'AKJOUJI
CH ALEG	Centre Hospitalier d'ALEG
CH AIAR	Centre Hospitalier d'AIAR
CH BANK	Chinguetti Bank
CH BOGHE	Centre Hospitalier de BOGHE
CH KAÉDI	Centre Hospitalier de KAÉDI
CH KIFFA	Centre Hospitalier de KIFFA
CH NDB	Centre Hospitalier de NOUADHIBOU
CH NEMA	Centre Hospitalier de NEMA
CH ROSSO	Centre Hospitalier de ROSSO
CH SELIBABY	Centre Hospitalier de SELIBABY
CH IIDJIKJA	Centre Hospitalier de IIDJIKJA
CH ZOUERATE	Centre Hospitalier de Zouerate
CHME	Centre Hospitalier Mère Enfant
CHN	Centre Hospitalier National
CHS	Centre Hospitalier des Spécialités
CHSN	Centre Hospitalier des Spécialités de NOUADHIBOU
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers
CNC	Centre National de Cardiologie
CNERV	Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires
CNHYDRO	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNLAA	Centre National de Lutte Anti Acridien
CNM	Société des Chantiers Navals de Mauritanie
CNO	Centre National d'Oncologie
CNORF	Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle

CNOU	Centre National des Œuvres Universitaires
CNRADA	Centre National de Recherches Agronomiques et de Développement Agricole
CNRE	Centre National des Ressources en Eau
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNIS	Centre National de Transfusion Sanguine
COMASUD	Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés
CPISE	Centre de Protection et d'Intégration Sociales des Enfants
CRZEN	Centre de Régulation de la Zone Franche de Nouadhibou
CSEI	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
DAMANE	Damane Assurance
EEIHP AIOUN	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'AIOUN
EEIHP ALEG	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Aleg
EEIHP ATAR	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'Atar
EEIHP BOGHE	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Boghé
EEIHP KAEDI	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Kaédi
EEIHP KIFFA	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelles de KIFFA
EEIHP NDB	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Nouadhibou
EEIHP NEMA	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Néma

EEIHP ROSSO	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelles de ROSSO
EEIHP SELIBABY	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelles de Sélibaby
EEIHP IIDJIKJA	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Iidjikja
EEIHP ZOUERATE	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Zouerate
EEIHP-BTP NKIT	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Bâtiment et Travaux Publics de Nouakchott
EEIHP-C	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Commerciale de Nouakchott
EETFPI NKIT	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Industrielle de Nouakchott
EEIHP-TIC	Ecole de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Technologies de l'Information et des communications de Nouakchott
ENAJM	École Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature
ENER	Établissement National pour l'Entretien Routier
ENFVA	École Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles
ENI AIOUN	École Nationale des Instituteurs d'AIOUN
ENI AKJOUJI	École Nationale des Instituteurs d'Akjoujt
ENI KAEDI	École Nationale des Instituteurs de Kaédi
ENI NKIT	École Nationale des Instituteurs de Nouakchott

ENS	École Normale Supérieure
ENSSS	École Nationale Supérieure des Sciences de la Santé
EPBR	Établissement Portuaire de la Baie du Repos
ESP KIFFA	École de Santé Publique de Kiffa
ESP NEMA	École de Santé Publique de Néma
ESP ROSSO	École de Santé Publique de Rosso
ESP SELIBABY	École de Santé Publique de Sélibaby
EIR-ML	Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux
FM	Ferme de M'Pourié
FNSVA	Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes
GMC	Grande Mahadra Chinguittiya
HA	Hôpital de l'Amitié
HAPA	Haute Autorité de Presse et de l'Audiovisuel
HCZ	Hôpital de Cheikh Zayed
IMR-FMP	Institut Mauritanien de Recherches et de Formation en Matière du Patrimoine
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
IN	Imprimerie Nationale
INAPF-IP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
INHV	Institut National Hépatite-Viral
INRSP	Institut National de Recherche en Santé Publique
IPN	Institut Pédagogique National

ISCAE	Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises
ISERI	Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques
ISEI	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISJS	Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports
ISKAN	Société nationale d'aménagement de terrains, de développement de l'habitat, de promotion et de gestion immobilière
ISPLTI	Institut Supérieur Professionnel de Langue, de Traduction et d'Interprétariat
LNCQM	Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
LPBPD	Laboratoire Patio-Biotechnologie du Palmier Dattier
MAIL	Mauritanie Airlines
MAURIPOST	Société Mauritanienne des Postes
MAURITEL	Société Mauritanienne des Télécommunications
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott
OCO	Office du Complexe Olympique
OGRAC	Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confisqués et du Recouvrement des Avoirs Criminels
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
ONACVG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
ONARDEL	Office National de Recherche et de Développement de l'Élevage
ONAS	Office National d'Assainissement
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture

ONMET	Office National de la Météorologie
ONMT	Office National de la Médecine du Travail
ONMUSEES	Office National des MUSÉES
ONS	Office National de la Statistique
ONSER	Office National des Services d'Eau en milieu Rural
ONT	Office National du Tourisme
PAN NDB	Port Autonome de Nouadhibou
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »
PNA	Parc National d'Awleiguatt
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PND	Parc National de Diawling
PT	Port de l'ANII
RM	Radio Mauritanie
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie
SAN	Société des Abattoirs de Nouakchott
SBM	Société des Bacs de Mauritanie
SDIN	Société pour le Développement des Infrastructures Numériques
SMCP	Société Mauritanienne de la Commercialisation de Poissons
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier
SMPL	Société Mauritanienne de Produits Laitiers
SNAAI	Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux

SNDE	Société Nationale des Eaux
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson
SNHP	Société Nationale des Puits et Forages
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale de Développement Rural
SONIMEX	Société Nationale d'Importation et d'Exportation
STM	Société Tournour Mauritania
STP	Société de Transport Public
TADAMOUN	Agence Nationale TADAMOUN de la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la Lutte contre la Pauvreté
IDM	Télédiffusion de Mauritanie
IVM	Télévision de Mauritanie
UNA	Université de Nouakchott Al Aasriya
USI AÏOUN	Université des Sciences Islamiques d'Aïoun

EP par statut juridique

Sigle	Etablissement	Statut
AC NAVALE	Académie Navale	EPA
AMI	Agence Mauritanienne d'Information	EPA
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte	EPA
BN	Bibliothèque Nationale	EPA
CARSECL	Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi	EPA
CHPE	Centre de Formation Professionnelle pour l'Enfance	EPA
CHPF	Centre de Formation Pour la Promotion Féminine	EPA
CHPM	Centre de Formation Professionnelle des Mahadras	EPA
CHPSESH	Centre de Formation et de Promotion Sociale des Enfants en Situation de Handicap	EPA
CH AIOUN	Centre Hospitalier d'AIOUN	EPA
CH AKJOUJI	Centre Hospitalier d'Akjoujt	EPA
CH ALEG	Centre Hospitalier d'ALEG	EPA
CH AIAR	Centre Hospitalier d'AIAR	EPA
CH BOGHE	Centre Hospitalier de Boghé	EPA
CH KAÉDI	Centre Hospitalier de KAÉDI	EPA
CH KIFFA	Centre Hospitalier de KIFFA	EPA
CH NDB	Centre Hospitalier de Nouadhibou	EPA
CH NEMA	Centre Hospitalier de NEMA	EPA
CH ROSSO	Centre Hospitalier de ROSSO	EPA
CH SELIBABY	Centre Hospitalier de Sélibaby	EPA
CH TIDJIKJA	Centre Hospitalier de TIDJIKJA	EPA
CH ZOUERATE	Centre Hospitalier de Zouerate	EPA
CHME	Centre Hospitalier Mère Enfant	EPA
CHN	Centre Hospitalier National	EPA
CHS	Centre Hospitalier des Spécialités	EPA
CNC	Centre National de Cardiologie	EPA

CNERV	Centre National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires	EPA
CNLAA	Centre National de Lutte Anti Acridien	EPA
CNO	Centre National d'Oncologie	EPA
CNORF	Centre National d'Orthopédie et de Réadaptation Fonctionnelle	EPA
CNOU	Centre National des Œuvres Universitaires	EPA
CNRADA	Centre National de Recherches Agronomiques et de Développement Agricole	EPA
CNRE	Centre National des Ressources en Eau	EPA
CNIS	Centre National de Transfusion Sanguine	EPA
CPISE	Centre de Protection et d'Intégration Sociales des Enfants	EPA
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique	EPA
EEHP AIOUN	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'AIOUN	EPA
EEHP ALEG	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'ALEG	EPA
EEHP AIAR	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle d'AIAR	EPA
EEHP BOGHE	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de BOGHE	EPA
EEHP KAEDI	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de KAEDI	EPA
EEHP KIFFA	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de KIFFA	EPA
EEHP NDB	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de NOUADHIBOU	EPA
EEHP NEMA	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de NEMA	EPA

EEIHP ROSSO	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de ROSSO	EPA
EEIHP SELIBABY	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Sélibaby	EPA
EEIHP TIDJIKJA	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Tidjikja	EPA
EEIHP ZOUERATE	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Zouerate	EPA
EEIHP-BIP NKIT	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle de Bâtiment et Travaux Publics de Nouakchott	EPA
EEIHP-C	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Commerciale de Nouakchott	EPA
EETFP NKIT	Ecole d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Industrielle de Nouakchott	EPA
EEIHP-TIC	Ecole de l'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Technologies de l'Information et des communications de Nouakchott	EPA
ENAJM	École Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature	EPA
ENFVA	École Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles	EPA
ENI AIOUN	École Nationale des Instituteurs d'AIOUN	EPA
ENI AKJOUJ	École Nationale des Instituteurs d'Akjoujt	EPA
ENI KAEDI	École Nationale des Instituteurs de Kaédi	EPA
ENI NKIT	École Nationale des Instituteurs de Nouakchott	EPA
ENS	École Normale Supérieure	EPA

ENSSS	École Nationale Supérieure des Sciences de la Santé	EPA
ESP KIFFA	École de Santé Publique de Kiffa	EPA
ESP NEMA	École de Santé Publique de Néma	EPA
ESP ROSSO	École de Santé Publique de Rosso	EPA
ESP SELIBABY	École de Santé Publique de Sélibaby	EPA
FNSVA	Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes	EPA
GMC	Grande Mahadra Chinguittiya	EPA
HA	Hôpital de l'Amitié	EPA
HCZ	Hôpital de Cheikh Zayed	EPA
IMR-FMP	Institut Mauritanien de Recherches et de Formation en Matière du Patrimoine	EPA
IMROP	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches	EPA
INAPF-IP	Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle	EPA
INHV	Institut National Hépatite-Viral	EPA
INRSIP	Institut National de Recherche en Santé Publique	EPA
IPN	Institut Pédagogique National	EPA
ISCAE	Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises	EPA
ISERI	Institut Supérieur d'Études et de Recherches Islamiques	EPA
ISEI	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique	EPA
ISJS	Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports	EPA

ISPLTI	Institut Supérieur Professionnel de Langue, de Traduction et d'Interprétariat	EPA
LNCQM	Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments	EPA
LPBPD	Laboratoire Patis-Biotechnologie du Palmier Dattier	EPA
OGRAC	Office de Gestion des Biens Gelés, Saisis et Confisqués et du Recouvrement des Avoirs Criminels	EPA
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques	EPA
ONACVG	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	EPA
ONARDEL	Office National de Recherche et de Développement de l'Elevage	EPA
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et d'Aquaculture	EPA
ONMET	Office National de la Météorologie	EPA
ONMUSEES	Office National des MUSÉES	EPA
ONS	Office National de la Statistique	EPA
ONI	Office National du Tourisme	EPA
PNA	Parc National d'Awleiguatt	EPA
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin	EPA
PND	Parc National de Diawling	EPA
UNA	Université de Nouakchott Al Aasriya	EPA
USI AIOUN	Université des Sciences Islamiques d'Aïoun	EPA
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile	EPIC
ANESP	Agence Nationale pour les Etudes et le Suivi des Projets	EPIC

APCM	Agence des Palais de Congrès de Mauritanie	EPIC
AWQAF	Etablissement National des Awqaf	EPIC
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	EPIC
ENER	Établissement National pour l'Entretien Routier	EPIC
EPBR	Établissement Portuaire de la Baie du Repos	EPIC
EIR-ML	Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux	EPIC
FM	Ferme de M'Pourié	EPIC
IN	Imprimerie Nationale	EPIC
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics	EPIC
MPN	Marché au Poisson de Nouakchott	EPIC
OCO	Office du Complexe Olympique	EPIC
ONMT	Office National de la Médecine du Travail	EPIC
ONSER	Office National des Services d'Eau en milieu Rural	EPIC
PAN NDB	Port Autonome de Nouadhibou	EPIC
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit « Port de l'Amitié »	EPIC
PT	Port de l'ANIT	EPIC
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poisson	EPIC
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage	EPIC
SONADER	Société Nationale de Développement Rural	EPIC
STP	Société de Transport Public	EPIC
CH BANK	Chinguetti Bank	SA
DAMANE	Damane Assurance	SA

MAIL	Mauritanie Airlines	SA
MAURITEL	Société Mauritanienne des Télécommunications	SA
RM	Radio Mauritanie	SA
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière	SA
IDM	Télédiffusion de Mauritanie	SA
IVM	Télévision de Mauritanie	SA
CNM	Société des Chantiers Navals de Mauritanie	SEM
COMASUD	Compagnie Mauritanienne de Sucre et Dérivés	SEM
SAM	Société des Aéroports de Mauritanie	SEM
SAN	Société des Abattoirs de Nouakchott	SEM
SMCP	Société Mauritanienne de la Commercialisation de Poissons	SEM
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz	SEM
SONIMEX	Société Nationale d'Importation et d'Exportation	SEM
CAMEC	Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels, Equipements et Consommables Médicaux	SN
CHSN	Centre Hospitalier des Spécialités de Nouadhibou	SN
ISKAN	Société nationale d'aménagement de terrains, de développement de l'habitat, de promotion et de gestion immobilière	SN
MAURIPOST	Société Mauritanienne des Postes	SN
ONAS	Office National d'Assainissement	SN
SBM	Société des Bacs de Mauritanie	SN
SDIN	Société pour le Développement des Infrastructures Numériques	SN
SMHPM	Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier	SN
SMPL	Société Mauritanienne de Produits Laitiers	SN

SNAAI	Société Nationale d'Aménagement Agricole et des Travaux	SN
SNDE	Société Nationale des Eaux	SN
SNHP	Société Nationale des Puits et Forages	SN
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité	SN
STM	Société Tournour Mauritania	SN
ADU	Agence pour le Développement Urbain	SP
ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion d'Emploi des Jeunes	SP
ANRPIS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés	SP
APAUS	Agence pour l'Accès Universels aux Services	SP
ARM	Autorité de Régulation Multisectorielle	SP
AROTR	Autorité Régulation et d'Organisation des Transports Routiers	SP
ARSN	Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de sécurité Nucléaire	SP
CCIAM	Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie	SP
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement	SP
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie	SP
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers	SP
CNHYDRO	Commission Nationale des Hydrocarbures	SP
CRZEN	Centre de Régulation de la Zone Franche de Nouadhibou	SP
HAPA	Haute Autorité de Presse et de l'Audiovisuel	SP
IADAMOUN	Agence Nationale IADAMOUN de la Lutte contre les Séquelles de l'Esclavage, de l'Insertion et de la Lutte contre la Pauvreté	SP

Lexique des concepts utilisés

	Définition	Formule
Chiffre d'affaires	Montant global des ventes de marchandises et de la production vendue de biens et de services, quelle que soit l'activité à laquelle elles se réfèrent, mesuré au prix de cession, hors TVA	Ventes + autres ventes
Production de l'exercice	Valeur des biens et des services créés par l'entreprise au cours de l'exercice. Elle tient compte de : • La production immobilisée est la production de l'entreprise pour son propre compte destinée à être immobilisée. • La production stockée est la différence entre les stocks de produits finis et d'en-cours de fin et de début d'exercice (stock final – stock initial), compte non tenu des provisions pour dépréciation. Ce solde peut être positif ou négatif. Le montant de la production stockée est calculé au coût de production. • La production vendue est égale au montant des facturations de biens et de services au cours de l'exercice.	Chiffres d'affaires + variation de stock + production immobilisée
Consommations intermédiaires	Elle correspond au total des achats de marchandises (auxquelles on ajoute la variation de stock correspondante), des achats de matières premières (plus la variation de stock correspondante) et des autres achats et charges externes.	Achats stockés + services extérieurs
Valeur ajoutée	Elle mesure la création de la valeur par l'entreprise	Production de l'exercice – consommation intermédiaire
Subvention d'exploitation et d'équilibre	Subventions accordées par les pouvoirs publics et destinées à couvrir en partie une charge d'exploitation ou une minoration du prix des produits. Elles sont intégrées dans les produits d'exploitation de l'exercice	
Actif net	Total d'actif brut – cumule d'amortissements et provisions	Actif brut – total des amortissements et provisions
Endettement net	Il se calcule par la différence entre les dettes financières et les disponibles et placements financiers.	Dettes à CT + Dettes à LMT – Valeurs mobilières et placement – Trésorerie
Situation nette	Elle est égale à la part de l'actif net revenant à l'entreprise	Actif net – dettes – subventions d'équipement
Capitaux propres	Ils correspondent à la part des ressources (passif) d'une société qui appartiennent à ses actionnaires. Ils se composent du capital social, des réserves, du report à nouveau, du résultat net, des subventions d'équipement et des provisions pour risque.	capital social + réserves + report à nouveau + résultat net – subvention d'équipement + provisions pour risque

Références juridiques

Ordonnance n° 90-09 du 1^{er} avril 1990 portant statut des établissements publics et les sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat

Décret n° 90-118 du 19 août 1990 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics

Décret n° 91-0/2 du 20 avril 1991 portant approbation du statut - type des sociétés à capitaux publics

Ordonnance n° 89-012 du 23 janvier 1989 portant règlement général de la comptabilité publique

Loi n° 73-118 du 30 mai 1973, portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale de Mauritanie

Loi n° 74-118 du 8 juin 1974, portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale de Mauritanie

Loi n° 75-332 du 26 décembre 1975, modifiée en 1973 et en 1974 portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale de Mauritanie

Loi n°2018-034 du 08 août 2018 portant Statuts de la Banque Centrale de Mauritanie

Loi Organique N°2018-039 du 9 octobre 2018 relative aux lois de finances
